



Conseil Municipal

Comptes rendus

2009

Compte Rendu

----- CONSEIL MUNICIPAL -----

Séance du jeudi 29 janvier 2009

Convoqué régulièrement, le Conseil Municipal s'est tenu dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : 15 présents + 3 procurations quorum atteint

Secrétaire de séance : Madame Yolande ROTH

Modification de l'ordre du jour

Insertion d'un point avant le Point 2 – Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable Vendres Littoral.

Vote pour à l'unanimité

1. **Approbation du Procès Verbal de la séance du 18 décembre 2008**

Vote pour à l'unanimité

2. **Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable Vendres Littoral**

Vote pour à l'unanimité

3. **Contentieux ACAV / Commune de Vendres**

Vote pour à l'unanimité

4. **Motion relative à la suppression des Départements**

Vote pour à l'unanimité

5. **Echange terrain Commune de Vendres / SCI La Frontière et Jacques SARDA**

Vote pour à l'unanimité

6. **Finances Communales**

Ouverture de crédit – Budget Commune

Vote pour à l'unanimité

Ouverture de crédit – Budget AEP

Vote pour à l'unanimité

7. **Personnel Municipal**

Création d'un poste de rédacteur

Vote pour à l'unanimité

Indemnités de secrétariat

Vote pour à l'unanimité

Régime indemnitaire

Vote pour à l'unanimité

8. **Informations par les élus membres des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale)**

9. **Informations Municipales**

A Vendres, le 30 janvier 2009

*Le Maire,
Jean-Pierre PEREZ*

Compte Rendu

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 26 février 2009

Convoqué régulièrement, le Conseil Municipal s'est tenu dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : 16 présents + 2 procurations quorum atteint

Secrétaire de séance : Madame Christelle SENECAAT

Modifications de l'ordre du jour

Point 6-Finances Communales : retrait de l'alinéa 3- Clôture de l'opération groupe scolaire

Vote pour à l'unanimité

Insertion d'un point avant le Point 7- Informations EPCI : PVR chemin de Hyacinthe.

Vote pour à l'unanimité

1. Approbation du Procès Verbal de la séance du 29 janvier 2009

Vote pour à l'unanimité

2. Commission Locale de l'Eau – SAGE pour la nappe Astienne

Désignation de Madame Yolande ROTH à l'unanimité

3. Rétrocession à titre gratuit de l'impasse des Sylphides

Vote pour à l'unanimité

4. Dossier de modification du PLU – Commune de Sauvian

Vote pour à 14+2 voix pour et 2 abstentions

5. Sous Traités de concession de plage

Autorisation Signature Sous Traités lots 1, 3, 4, 5, 7 et 8

Vote pour à l'unanimité

Mise en adjudication lot n°6

Vote pour à l'unanimité

6. Finances Communales

Ouverture de crédit n°2 – Budget Commune

Vote pour à l'unanimité

Ouverture de crédit n°2 – Budget AEP

Vote pour à l'unanimité

7. PVR Chemin de Hyacinthe

Annulation PVR Chemin du Moulin de Hyacinthe

Vote pour à l'unanimité

Nouvelle PVR Chemin de Hyacinthe

Vote pour à l'unanimité

8. Informations par les élus membres des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale)

9. Informations Municipales

A Vendres, le 2 mars 2009

Le Maire,

Jean-Pierre PEREZ

Département de l'Hérault
Commune de Vendres (34350)
Réunion du Conseil Municipal

PROCES-VERBAL
(en application de l'Article L 2121-15 du CGCT)

SEANCE DU 26 MARS 2009

L'an deux mille neuf et le vingt-six mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est tenu dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre PEREZ, Maire.

ETAIENT PRESENTS Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Jean-Pierre PEREZ, Cathy LIMORTE, Gérard ESTAQUE, Georges PEREZ, Brigitte ARINERO, Christophe CATTIN, Ghislaine DUROC, Olivier FAUZAN, Hervé ALLEGUEDE, Yolande ROTH, Marie Françoise SIERRI (jusqu'au point 3), Jacques SUIRE, David CAMATS, Bernard CALAIS, Régina LAURENCE.

ETAIENT ABSENTS : **M. Renaud ICHE** qui a donné procuration à **M. David CAMATS, M. Damien BRUN, Mme. Christelle SENECAT** qui a donné procuration à **M. Gérard ESTAQUE, M. Gérard SCHLINDWEIN** qui a donné procuration à **M. Georges PEREZ, Mme. Marie Françoise SIERRI** qui a donné procuration à **Mme. Cathy LIMORTE** à partir du Point 3.

Madame Cathy LIMORTE est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour en point n°3 Finances Communales – Alinéa 3 : Demande de subvention : Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable Vendres Littoral (cette mission pouvant être subventionnée par le Conseil Général et l'Agence de l'Eau, le dossier devant leur être transmis avant le 1^{er} avril 2009).

Vote pour à l'unanimité

1. Budgets annexes

Avant la présentation des dossiers, Monsieur le Maire demande à ce que le Conseil Municipal décide le vote des budgets Ports et AEP par chapitre.

Vote pour à l'unanimité

Budget Port

- Approbation Compte de Gestion 2008

Vote pour à l'unanimité

- Vote du Compte Administratif 2008

Vote pour à l'unanimité

- Vote du budget primitif 2009 avec affectation de résultat

Vote pour à l'unanimité

Budget A.E.P.

- Approbation Compte de Gestion 2008

Vote pour à l'unanimité

- Vote du Compte Administratif 2008

Vote pour à l'unanimité

- Vote du budget primitif 2009

Vote pour à l'unanimité

Budget Commune

- Approbation Compte de Gestion 2008

Il n'y a pas concordance entre le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2008. La différence de 245 000 € correspond à l'Etat de la Dette qui n'est pas conforme. Elle n'a, toutefois, aucune incidence sur le budget.

Vote : Approuvé partiellement à l'unanimité (sauf état de la dette)

- Vote du Compte Administratif 2008

Vote pour à l'unanimité

- Débat d'Orientation Budgétaire 2009 : Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à débattre de l'orientation budgétaire 2009 de la Commune

2. Finances Communales

Clôture de l'Opération Groupe Scolaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en janvier 2003, la Commune de Vendres a décidé de confier à Hérault Aménagement l'étude et la réalisation du groupe scolaire de la Commune.

L'enveloppe financière prévisionnelle de cet ouvrage était de 3 530 500 € TTC.

Les dépenses engagées dans le cadre du mandat se sont élevées à : **3 243 579.25 € TTC** selon la décomposition suivante :

- Etudes : 303 368.76 € TTC
- Travaux : 2 670 839.67 € TTC
- Autres frais : 83 303.61 € TTC
- Rémunération du mandataire : 182 869.11 € TTC
- Frais financiers : 2 698.10 € TTC

Les recettes perçues par Hérault Aménagement dans le cadre du mandat se sont élevées à : **3 366 590.70 € TTC**, selon la décomposition suivante :

- Demandes de remboursement : 3 353 824.67 € TTC
- Produits financiers : 12 766.03 € TTC

Il en ressort un trop-perçu par Hérault Aménagement de 123 011.45 € T.T.C

La réalisation étant terminée à ce jour, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le protocole de clôture et de reddition des comptes concernant cette opération.

Un titre de recettes de 123 011.45 € sera émis à l'encontre de la SEM HERAULT AMENAGEMENT pour solde de tout compte.

Vote pour à l'unanimité

Demande de subvention : travaux de réhabilitation réseau assainissement bas du village

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des problèmes apparaissent de manière récurrente sur le réseau d'assainissement du village, notamment dans les bas quartiers. Des travaux de réhabilitation de ce réseau sont nécessaires. Le coût total de la 1re tranche des travaux est évalué à 239 967 € HT dont ci-joint le détail. Ces travaux concernent la réhabilitation du réseau d'assainissement de la rue des Lavoires et de délestage du réseau avenue du Languedoc. Ils comprennent le remplacement de la conduite rue des Lavoires, la création d'un poste de relevage et l'interception du réseau rue des Lavoires ainsi que la mise en place d'une conduite de refoulement avec le raccordement au réseau rue du Stade.

Ces travaux apporteront les améliorations suivantes :

- élimination d'entrée d'eaux parasites de temps sec de l'ordre de 20 m³/jour,
- suppression de mise en charge du réseau avenue du Languedoc par temps de pluie, provoquant des déversements d'eaux usées vers le milieu du récepteur.

Afin de les financer, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de solliciter une aide financière la plus élevée possible (soit 30 % pour chacun) auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général.

Vote pour à l'unanimité

Demande de subvention : Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable Vendres Littoral

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération en date du 29 janvier dernier, ce dernier l'a autorisé à missionner la société ENTECH afin d'élaborer le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable de Vendres Littoral, demandé par Monsieur le Préfet dans l'avis de synthèse adressé à la Commune dans le cadre de sa révision générale du PLU. La société ENTECH a évalué cette mission à 17 990 € HT soit 21 516 € TTC.

Afin de les financer, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de solliciter une aide financière la plus élevée possible (soit 30 % pour chacun) auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général.

Vote pour à l'unanimité

3. Approbation du Procès Verbal de la séance du 26 février 2009

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 26 février 2009.

Approbation à l'unanimité

4. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLET)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil de Communauté a approuvé le 25 février dernier le rapport de la Commission Locale de Transferts de Charges. Ce rapport met en place cette instance pour la mandature 2008/2014. Les élections du Président et du Vice Président se sont déroulées le 21 janvier dernier. Ce rapport propose également une attribution de compensation en 2009 d'un montant de 292 386, 26 € à Vendres. Ce qui représente une augmentation de 2 953, 25 € par rapport à 2008. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver ce rapport.

Vote pour à l'unanimité

5. Tirage au sort des Jurés d'Assises

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au tirage au sort annuel des 3 jurés d'Assises à partir de la liste électorale :

- 1075 MUNUERA Carmen
- 916 LEMENAGER Brigitte
- 1057 MONASSON Evelyne

6. Personnel Municipal

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de créer les postes suivants à compter du 1^{er} avril 2009 :

- 2 postes permanents d'Adjoint Technique 2^{ème} classe de 20 H hebdomadaires
- 1 poste permanent d'Adjoint Technique 2^{ème} classe de 28 H hebdomadaires
- 1 poste permanent d'Adjoint Administratif 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste permanent d'Adjoint du Patrimoine 1^{ère} classe de 28 H hebdomadaires

Vote pour à l'unanimité

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de supprimer à compter du 1^{er} avril 2009, les postes vacants suivants :

- 1 poste de Rédacteur à temps complet prévu pour le service tourisme
- 2 postes d'Adjoint Technique 2^{ème} classe de 17 H 30 hebdomadaires

- 1 poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe de 26 H hebdomadaires

Vote pour à l'unanimité

Monsieur le Maire demande également à l'Assemblée de créer à compter du 14 avril 2009, 1 poste contractuel à temps complet au grade d'ingénieur 6^{ème} échelon pour une période de 1 an, soit jusqu'au 13 avril 2010.

Vote pour à l'unanimité

Enfin, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que ce dernier a décidé, le 18 décembre 2008, de créer des postes à durée déterminée d'agents d'animations dans le cadre de l'accueil Loisirs Péri Scolaires. Ces postes arrivent à échéance au 5 avril prochain.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de créer les postes suivants :

- pour l'atelier « sports collectifs » : 1 poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe pour la période du 6 avril au 28 juin 2009 à raison de 6 heures hebdomadaires,
- pour l'atelier « théâtre » : 1 poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe pour la période du 6 avril au 28 juin 2009 à raison de 4 heures hebdomadaires,
- pour l'atelier « aide au travail scolaire » : 1 poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe pour la période du 6 avril au 12 juin 2009 à raison de 6 heures hebdomadaires,

Vote pour à l'unanimité

7. Informations par les élus membres des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale)

Monsieur le Président invite les élus siégeant dans les différentes instances intercommunales à informer l'Assemblée des projets en cours.

La Commission Départementale d'Activité Touristique effectue le contrôle de certains campings avant la saison : Les Foulègues et La Plage ont été contrôlés avec avis favorable, il manque La Yole et Le Blue Bayou

Le SIVOM d'Ensérune augmente la surtaxe communale : Vendres devrait recevoir 10 000 € à réinvestir dans le budget AEP.

8. Informations Municipales

Aucune information municipale n'est communiquée.

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

**LE MAIRE,
J.P. PEREZ**

Département de l'Hérault
Commune de Vendres (34350)
Réunion du Conseil Municipal

PROCES-VERBAL
(en application de l'Article L 2121-15 du CGCT)

SEANCE DU 2 AVRIL 2009

L'an deux mille neuf et le deux avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est tenu dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre PEREZ, Maire.

ETAIENT PRESENTS Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Jean-Pierre PEREZ, Cathy LIMORTE, Gérard ESTAQUE, Georges PEREZ, Brigitte ARINERO, Christophe CATTIN, Ghislaine DUROC, Olivier FAUZAN, Hervé ALLEGUEDE, Gérard SCHLINDWEIN, Yolande ROTH, Régina LAURENCE.

ETAIENT ABSENTS : M. Renaud ICHE qui a donné procuration à Mme. Brigitte ARINERO, M. Damien BRUN, Mme. Christelle SENECAAT qui a donné procuration à M. Gérard ESTAQUE, Mme. Marie Françoise SIERRI qui a donné procuration à M. Gérard SCHLINDWEIN, M. Jacques SUIRE qui a donné procuration à Mme. Cathy LIMORTE, M. David CAMATS qui a donné procuration à M. Georges PEREZ, M. Bernard CALAIS.

Madame Brigitte ARINERO est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à supprimer de l'ordre du jour l'avenant n°2 à la Délégation de Service Public Assainissement, la Commission SAPIN ne s'étant pas réunie

Vote pour à l'unanimité

Monsieur le Maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour : Demande de subventions Travaux d'aménagement de la Carrierasse.

Vote pour à l'unanimité

Monsieur le Maire demande à reporter le vote du budget primitif 2009 en point 6.

Vote pour à l'unanimité

1. Budget Commune

Affectation du résultat 2008

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2008 en adoptant le Compte Administratif, lors de sa séance du 26 mars 2009, qui fait apparaître :

Section Investissement :

Excédent de clôture : 194 475,13 €

Section de Fonctionnement :

Excédent de clôture : 241 070,30 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat

dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'Investissement.

Le besoin net de la section d'Investissement pour l'exercice 2009 est estimé à 41 070,00 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat de la section de Fonctionnement de l'exercice 2008, d'une part en réserve – 41 070,00 €- afin de couvrir le solde d'exécution de la section Investissement, compte tenu des restes à réaliser, d'autre part en report de Fonctionnement - 200 000,00 €.

Vote pour à l'unanimité

Vote des 3 taxes locales

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les taux des trois taxes locales et propose une augmentation de 3 %, ce qui porterait le taux de taxe d'habitation à 12, 58 %, celui du foncier bâti à 14, 58 % et celui du foncier non bâti à 60, 12 %.

Il est demandé si cette augmentation est nécessaire, car même si elle est faible, vu que tout augmente sauf les rémunérations, le pouvoir d'achat s'en trouve sérieusement diminué.

Monsieur le Maire précise que cette augmentation permettra de gagner plus de 21 000 € qui seront nécessaires pour des dépenses sur le village. Les taux de la Commune resteraient tout de même parmi les plus bas de la Région.

Vote 10+3 pour, 1+1 abstentions, 1+1 contre

2. Finances Communales : Versement anticipé du FCTVA

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en application des dispositions de l'article 1^{er} de la loi de finances rectificative pour 2009, codifiées à l'article L 1615- du CGCT, les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009 peuvent demander un versement anticipé des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008. Cette dérogation au principe de décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfectures constateront, au premier trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009. Le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 1 818 845 €. Les dépenses réelles d'équipement inscrites au budget primitif de la Commune et de ses budgets annexes s'élèvent à 7 475 073,46 €. Le total de ce versement anticipé devrait s'élever à environ 2 045 000 €.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal l'autorisation de signer la convention avec l'Etat pour bénéficier de ce versement anticipé.

Vote pour à l'unanimité

3. Plateforme de dématérialisation

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour certains marchés dits formalisés, le Code des Marchés Publics exige la publication d'un avis sur une plateforme de dématérialisation. Ces plateformes proposent des services de parution et de gestion des appels d'offres d'autant plus intéressants que la Mairie a, à présent, accès au haut débit. La Domitienne a, en 2005, négocié un abonnement avec la

société DEMATIS (e-marchespublics.com) pour le compte de toutes les Communes. Cet accord tri-annuel ouvre droit à un nombre défini de procédures formalisées à se répartir entre Communes. Chaque Commune est facturée en fin d'échéance en fonction du nombre de marchés formalisés passés. Cet abonnement arrive à échéance et la Domitienne sollicite l'accord de chaque Commune pour le renouveler.

Pour l'abonnement terminé : le montant total pour la Domitienne est de 2 550 € HT pour 164 avis, soit 15, 549 € HT par avis. Vendres en a passé 4. L'avis des utilisateurs est favorable. Monsieur le Maire précise que l'abonnement facturé à la Domitienne est de 810 € HT/an et d'une durée de 3 ans.

Vote pour à l'unanimité

4. Attribution de nom de voie et numérotation

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande des riverains du passage derrière l'Eglise. En effet, cette voie n'ayant pas de nom et n'étant pas numérotée, leurs démarches administratives sont difficiles. Trois noms pour cette voie ont été proposés lors du Comité de Quartier Castillet qui s'est déroulé le 17 mars dernier : L'Esplanade de l'Eglise, Le Tour de l'Eglise et les Terrasses de l'Eglise. C'est ce dernier nom qui a été retenu par les personnes présentes lors de cette réunion. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'attribuer le nom des Terrasses de l'Eglise à ce passage et de numéroter cette voie (3 accès).

Vote pour à l'unanimité

5. Travaux d'aménagement de la Carrierasse – Demande de subventions

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'une demande de subvention a été adressée au Conseil Général fin 2006 afin de financer des travaux d'aménagement de la Carrierasse. Ces travaux consistent à remplacer d'une buse existante. En 2006, le montant de ces derniers s'élevait à 65 700 € HT et le Conseil Général avait accordé une subvention d'un montant de 30 879 €. Ces travaux n'ayant pas été réalisés, cette subvention est obsolète. Toutefois, ces travaux sont nécessaires. Leur montant a été évalué à 86 000 € TTC par BEI. Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de solliciter tous les organismes susceptibles de financer ce projet afin d'obtenir une aide financière la plus élevée possible pour ce dernier.

Vote pour à l'unanimité

6. Vote du Budget Primitif Commune 2009

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2009 qui est en équilibre et dont les montants sont : en fonctionnement 4 314 752 € et en investissement 4 100 365,44 €. Il rappelle que ce projet résulte du débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé le 26 mars 2009. Il demande au Conseil Municipal de voter ce budget.

Vote pour à l'unanimité

7. Informations par les élus membres des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale)

Aucune information EPCI n'a été communiquée

8. Informations Municipales

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la SCP Monestier – Bernigaud – Bellissent qui défendent les intérêts des consorts CASTANO dans le dossier de refus de Permis de Construire du projet de résidence « Le Dolce Vita » demande aux élus de réexaminer ce permis de construire au vu des interprétations jurisprudentielles de l'article L.146-4 du Code de l'Urbanisme (loi « littoral ») sur lequel se sont appuyés les services instructeurs qui ont marqué leur opposition à ce projet.

Monsieur le Maire informe les élus que la présentation du Tri Sélectif Individuel au public se déroulera le vendredi 15 mai prochain à 18 H 30

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Monsieur le Maire de Sérignan

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

**LE MAIRE,
J.P. PEREZ**

Département de l'Hérault
Commune de Vendres (34350)
Réunion du Conseil Municipal

PROCES-VERBAL
(en application de l'Article L 2121-15 du CGCT)

SEANCE DU 30 AVRIL 2009

L'an deux mille neuf et le trente avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est tenu dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre PEREZ, Maire.

ETAIENT PRESENTS Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. Jean-Pierre PEREZ, Cathy LIMORTE, Gérard ESTAQUE, Georges PEREZ, Christophe CATTIN, Renaud ICHE, Yolande ROTH, Jacques SUIRE, David CAMATS, Régina LAURENCE.

ETAIENT ABSENTS : **Mme. Brigitte ARINERO** qui a donné procuration à **Mme. Cathy LIMORTE**, **Mme. Ghislaine DUROC** qui a donné procuration à **Mme. Yolande ROTH**, **M. Damien BRUN**, **Mme. Christelle SENECAT** qui a donné procuration à **M. Gérard ESTAQUE**, **M. Olivier FAUZAN** qui a donné procuration à **Mme. Régina LAURENCE**, **M. Hervé ALLEGUEDE**, **M. Gérard SCHLINDWEIN** qui a donné procuration à **M. Georges PEREZ**, **Mme. Marie-Françoise SIERRI** qui a donné procuration à **M. Jean Pierre PEREZ**, **M. Bernard CALAIS** qui a donné procuration à **M. Jacques SUIRE**.

Monsieur Christophe CATTIN est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour en point n°8 : Participation SIVU du Plateau de Vendres, afin de financer une partie de travaux commandités par ce syndicat intercommunal.

Vote pour à l'unanimité

Monsieur le Maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour en point n°9 : Révision Simplifiée – Domaine de la Vidalle, le Commissaire Enquêteur ayant émis un avis favorable.

Vote pour à l'unanimité

1. Approbation des Procès Verbaux des séances du 26 mars et du 2 avril 2009

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'approuver les procès-verbaux des séances du 26 mars et du 2 avril 2009.

Pour à l'unanimité

2. Décisions du Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, par délégation de ce dernier en date du 21 mars 2008, il a été amené à prendre les décisions suivantes :

- 08/29 – Bail locatif – Rez-de-chaussée rue de la Commune : signature d'un bail
- 09/01 – Bail locatif – 2^{ème} étage rue de la Commune : signature d'un bail
- 09/02 – Attribution du marché n°34 350 03 09 011 concernant l'acquisition d'un camion polybenne à la société MECALOUR GIE pour un montant de 41 860 € TTC.

3. Avenant à la convention Délégation de Service Public (DSP) Assainissement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la mise en service de la station d'épuration de Vendres Bourg et à l'extension de la station d'épuration de Vendres Plage, un avenant à la convention de délégation de service public assainissement passée avec la Lyonnaise des Eaux est nécessaire. La Commission de délégation de service public (Commission SAPIN) du 7 avril 2009 a émis un avis favorable à cet avenant, sous réserve d'éclaircissements sur certains points, apportés depuis.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer l'avenant n°2 à la convention de DSP Assainissement passée avec la Lyonnaise des Eaux.

Vote pour à l'unanimité

4. Convention d'aide à l'Association Via Domila

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention d'aide versée à l'association Via Domila est signée chaque année. Cette convention, jusqu'en 2008, portait sur une aide financière et une mise à disposition de personnel de la Mairie (Madame Nathalie ALLEGUEDE). Monsieur le Maire précise qu'en 2008, deux conventions ont été signées : l'une, d'une durée de 3 ans, qui a pour objet la mise à disposition de Madame ALLEGUEDE (suite à l'avis favorable du Comité Technique Paritaire), l'autre, annuelle, qui a pour objet la mise à disposition de matériel et de locaux ainsi qu'une aide financière sous forme de subvention dont le montant est voté au Budget Communal.

Monsieur le Maire rappelle que, pour 2009, l'aide financière pour l'association Via Domila votée au Budget Primitif de la Commune s'élève à 26 600 €. Il demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer la convention s'y rapportant.

Vote pour à l'unanimité

5. Finances Communales

Demande d'aide financière - SNSM : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en dehors des dates d'ouverture des postes de secours, la station de sauvetage de Valras Plage tenue par la SNSM, assure le sauvetage en mer le long du littoral Vendrois. Malgré le bénévolat du personnel, les frais de fonctionnement de cette station s'élèvent à 20 000 €. Valras Plage assure près de 50 % du budget et Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'attribuer une subvention afin de contribuer au fonctionnement de la vedette.

Vote pour à l'unanimité

Le montant de cette subvention sera celui des années précédentes réévalué. Il sera annoncé en information municipale lors du prochain Conseil Municipal

Demande d'aide financière – Restaurants du cœur : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'aide financière 2009 émise par les Restaurants du Cœur. Il propose l'attribution d'une subvention afin d'aider cette association dans son action : cette année sous forme de financement du coût des repas distribués, mais l'année prochaine sous forme de subvention de fonctionnement à la place. Il propose également de faire un courrier pour orienter les bénéficiaires de cette association sur Vendres.

Vote pour un montant de 1 200 € en 2009 à l'unanimité

En fonction de ces décisions, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, l'autorisation d'effectuer le virement de crédit correspondant de l'article 022-Dépenses imprévues à l'article 6574-Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé.

Vote pour à l'unanimité

6. Personnel Municipal

Frais de déplacement personnel municipal : Monsieur le Maire précise que le personnel municipal n'est pas remboursé pour ses déplacements sur le territoire communal. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le remboursement des frais de déplacement de Madame Isabelle PORTEBOIS pour ses trajets réguliers de la Mairie à l'Office de Tourisme Bord de Mer du 1^{er} mai au 30 septembre 2009.

Vote pour à l'unanimité

Création de poste saisonnier – Service Technique : Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de créer un poste saisonnier d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet du 1^{er} mai au 31 août afin de compléter le personnel du service technique durant la période estivale.

Vote pour à l'unanimité

7. Sous Traité de concession de plage- Lot n°6

Monsieur le Maire précise que, suite à la remise en concurrence du sous-traité de plage du lot n°6, un seul candidat a fait une offre. Cette offre étant largement inférieure au prix minimum fixé par le Conseil Municipal, la Commission d'Appel d'Offres a jugé l'appel d'offres infructueux, l'offre ayant été jugée irrégulière. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de mettre en œuvre les procédures afin de trouver preneur pour ce lot.

Vote pour la négociation à l'unanimité

8. Participation SIVU du Plateau de Vendres

Monsieur le Maire précise que le SIVU du Plateau de Vendres a programmé des travaux dont le montant s'élève à 130 000 €. Monsieur Elie ABOUD, député de notre circonscription, devait subventionner une partie de ces travaux, mais il ne peut le faire auprès d'un Syndicat Intercommunal.

La Commune de Sauvian a souhaité porter ce projet mais c'est impossible car il faut un maître d'ouvrage constitué des 3 Communes. Il manque donc 15 000 € pour équilibrer cette opération.

Monsieur Gérard ESTAQUE demande donc à la Commune de participer avec Sauvian et Sérignan selon la clé de répartition définissant la participation annuelle des Communes (soit 38 % pour Vendres). Le montant de cette participation s'élèverait à 5 700 €.

Monsieur le Maire propose d'approuver le financement de ces travaux sous réserve de l'accord de Sauvian et Sérignan.

Vote pour à l'unanimité

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de décider le virement de crédit correspondant à ce financement de l'article 022-Dépenses imprévues à l'article 6574-Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé.

Vote pour à l'unanimité

9. Révision Simplifiée – Domaine de la Vidalle

Monsieur le Maire précise que Monsieur le Commissaire Enquêteur a remis son rapport suite à l'Enquête Publique concernant la révision simplifiée du POS pour le Domaine de la Vidalle. Dans ce rapport, il émet un avis favorable. Il n'y a donc pas de modification à apporter au projet initial présenté au Conseil Municipal le 24 juillet 2008. Monsieur le Maire demande, à présent, au Conseil Municipal d'approuver ce projet de révision simplifiée du POS.

Vote pour à l'unanimité

10. Informations par les élus membres des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale)

Monsieur le Maire invite les élus siégeant dans les différentes instances intercommunales à informer le Conseil Municipal des projets en cours.

Madame Yolande ROTH fait part du bilan de la visite du Camping BLUE BAYOU : tout est en ordre, après vérifications nécessaires au niveau du cadastre, tout est bon, le SDIS se dit satisfait.

Monsieur Jacques SUIRE fait un compte rendu succinct de la Commission Culture de la Domitienne : des concerts seront organisés durant le Festival du Patrimoine fin août. Si l'Eglise est disponible le 29 août, il pourrait être programmé la venue d'une chanteuse lyrique.

Concernant les festivités estivales de la Commune : la fête du village est ramenée à 2 jours (les 24 et 25 juillet) : le vendredi, l'animation sera confiée à un groupe de danse occitane (la Talvera). Le samedi sera animé par le groupe « Les Hameçons ».

En 2008, le budget pour cette fête s'est élevé à environ 11 000 € pour les 3 jours. Cette année, il s'élève à environ 2 000 € par jour. L'économie permet de dynamiser la fête du 13 juillet qui sera animée par le groupe « l'Art à Tatouille », pour un montant d'environ 2 500 €.

Pour la feria, le groupe BRBB, qui reprend les classiques de « Ottis Redding », animera la soirée du samedi. Ce groupe est déjà passé en représentation à la Cigalière.

Enfin, il demande à ce qu'une étude soit menée pour créer une régie d'avance pour financer ces spectacles.

Monsieur le Maire informe les élus que l'Assemblée Générale de Pech Bleu se tiendra le 15 mai 2009.

11. Informations Municipales

Madame LIMORTE informe que l'Inspection Académique de l'Hérault offre la possibilité aux écoles, collèges et lycées du département de faire le pont de l'Ascension. Le Collège de Vendres a refusé et l'école maternelle ayant prévu une sortie ce jour là a refusé aussi. L'école primaire a refusé également. Cette décision sera annoncée au prochain conseil d'école. Madame LIMORTE regrette, toutefois, que la note d'information de l'Inspection Académique ait été si tardive.

Monsieur Georges PEREZ informe que la CCI demande un partenariat avec Sérignan pour organiser des visites dans l'arrière-pays. Ce projet, porté par la Domitienne en 2008 a été refusé cette année. Pour mémoire, cela fait 3 ans que Vendres refuse d'y participer.

La prochaine Commission Personnel prévue le 14 mai prochain abordera le point Personnel Saisonnier pour l'Office du Tourisme.

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier adressé à la Commune par Monsieur le Maire de Portiragnes alertant sur les dangers des éoliennes « offshore ».

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des suites données par le Tribunal Administratif concernant les contentieux La Yole / Commune et M. ROYO / Commune.

Suite à un entretien avec Hérault Habitat, Monsieur PUGENS doit adresser à la Commune une étude concernant des projets de logements sociaux sur le site de l'ancienne distillerie vers mi-mai.

Des représentants du groupe Casino proposent une réunion informelle avec les élus le 4 mai 2009 pour présenter leur projet de supermarché.

Monsieur GASSIER demande, dans le cadre de la révision générale du PLU, à ce que le camping de la Yole soit classé en zone agricole et non en 2N comme prévu. Au niveau de sa demande de permis de construire pour la mini-ferme, elle ne peut lui être accordée si elle se situe en zone agricole.

Suite à la proposition de Monsieur GASSIER, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de négocier tous les contentieux en cours avec ce dernier après audit de Maître GIL : avis favorable.

Monsieur Georges PEREZ précise que les travaux de Protection du Littoral sont enfin terminés.

Dates à retenir :

le 9 mai 2009 à partir de 18 h 30 vernissage d'une exposition organisée par Art dans Village – Ancienne Ecole Primaire.

le 5 juin 2009 à partir de 8 h 30 journée technique de l'eau et de l'assainissement organisée par la Lyonnaise des Eaux – Casino du Grau du Roi.

le 20 juin 2009 à partir de 10 h 00 réunion de concertation pour définir une entité juridique à même de mieux défendre la ligne de train Béziers Neussargues – CREA Salle René Rieux.

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

**LE MAIRE,
J.P. PEREZ**

Compte Rendu

----- CONSEIL MUNICIPAL -----

Séance du jeudi 28 mai 2009

Convoqué régulièrement, le Conseil Municipal s'est tenu dans les locaux de l'école primaire de Vendres situés avenue du Languedoc.

Présents : 13 présents + 4 procurations - quorum atteint

Secrétaire de séance : Madame Brigitte ARINERO

Modifications de l'ordre du jour

Point 4 : Personnel Municipal : ajouter création d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe suite à la réussite du concours d'un agent

Vote pour à l'unanimité

Point 6 : Finances Communales : ajouter la demande d'aide financière déposée par l'association L'Un Pour l'Autre

Vote pour à l'unanimité

Point 5 – Budgets Transports Scolaires et Camping Municipal : supprimer ce point

Vote pour à l'unanimité

1. Approbation du Procès Verbal du Conseil Municipal du 30 avril 2009

Unanimité

2. Décision du Maire :

Assurance SMACL – Police PACTE AC 001 – Avenant n°01 : résiliation d'assurance auto-collaborateur pour un agent.

Présentation

3. Délocalisation salle des mariages

Durant les travaux de rénovation de la salle des mariages, cette dernière sera délocalisée dans le hall de l'école primaire – avenue du Languedoc suite à accord de Monsieur le Procureur de la République.

Vote pour à l'unanimité

4. Personnel Municipal

Création de postes saisonniers pour le service technique et le point information de Vendres Plage

Vote pour à l'unanimité

Création de postes saisonniers pour la surveillance de la plage de Vendres

Vote pour à l'unanimité

Poste d'ATSEM : suite à la création d'une classe maternelle, demande de créer un poste contractuel d'ATSEM à 26 H hebdomadaires pour une durée de 1 an à partir du 1^{er} septembre 2009, comme proposé par la Commission Education et la Commission Personnel.

Vote pour à l'unanimité

*Création d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe,
suite à la réussite d'un agent des services techniques à ce concours*

Vote pour à l'unanimité

5. Finances Communales

Subventions à :

- *la SNSM – Base de Valras Plage – Décision de verser 1 000 €*
- *l'association L'Un Pour l'Autre (sensibilisation au don de moelle osseuse) – Décision de verser 400 €*

Vote pour à l'unanimité

Subventions « actions » à :

- *l'association Patrimoine et Nature – 1 500 € (pour financer une partie de la fête de la Transhumance)*
- *la FCPE - 1 100 € (pour financer une partie du Carnaval)*

Vote pour à l'unanimité

Prévisions budgétaires insuffisantes nécessitant des virements de crédits de l'article 022-dépenses imprévues à l'article 6554 – Contribution aux organismes de regroupement :

- *SI Collège de Sérignan d'un montant de 318 €*
- *Association nationale des maires des stations classées et communes touristiques d'un montant de 12 €*
- *CFMEL d'un montant de 71 €*

Vote pour à l'unanimité

6. Demande de subvention Agence de l'Eau – Profil de Vulnérabilité :

Possibilité d'obtenir, cette année, un financement de l'Agence de l'Eau à hauteur de 50 % de l'étude du profil de vulnérabilité du Littoral, obligatoire à partir de 2010. Le coût de l'étude est estimé à environ 7 500 €.

Décision de solliciter l'aide financière la plus élevée possible de l'Agence de l'Eau.

Vote pour à l'unanimité

7. Renouvellement du contrat DDAF pour le suivi des services publics de l'eau et de l'assainissement de la Commune

Le contrat signé avec la DDAF pour le suivi de ses services publics de l'eau et de l'assainissement est arrivé à expiration.

Décision d'autoriser Monsieur le Maire à signer un nouveau contrat d'une durée de 3 ans avec la DDAF, pour un montant global de 7 235, 80 € TTC.

Vote pour à l'unanimité

8. Convention Département pour assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif

Possibilité du Département d'intervenir pour l'assistance technique aux collectivités dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques selon certaines conditions. Vendres est concernée par l'assainissement collectif.

Décision d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour formaliser cette prestation, pour un montant de 1 642, 80 €.

Vote pour à l'unanimité

9. Avenant n°3 à la Délégation de Service Public Assainissement

Cet avenant permet d'intégrer le réseau assainissement et le poste de relevage du Parc de Vénus et n'a aucune incidence sur le prix de l'eau.

Décision d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 à la Délégation de Service Public Assainissement, avec la Lyonnaise des Eaux, fermier de la collectivité.

Vote pour à l'unanimité

10. Avenant n°3 – OTV (STEP Vendres Village)

Une modification de la répartition du montant du marché entre OTV et ses cotraitants nécessite un nouvel avenant. Le montant global reste inchangé.

Décision d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Vote pour à l'unanimité

11. Convention Hérault Energies pour le conseil en énergies partagées

Hérault Energies propose à la Commune la réalisation d'un bilan énergétique global sous la forme d'une convention d'une durée minimum de 5 ans (un rapport annuel sera communiqué).

Décision d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, pour un montant de 509, 75 € TTC en 2009.

Vote pour à l'unanimité

12. Transfert de compétence d'autorité organisatrice de Distribution Publique de Gaz à Hérault Energies

Hérault Energies a ouvert une négociation visant à signer courant 2009, un cahier des charges syndical de concession de distribution publique de gaz avec GRDF.

Décision de rejoindre Hérault Energies sur ce projet de regroupement des communes organisant collectivement le suivi du concessionnaire de la distribution publique de gaz.

Vote pour à l'unanimité

13. Lot de plage n°6

La société l'Ecu Blanc soumissionne pour le lot n°6.

Décision d'autoriser Monsieur le Maire à signer le sous-traité de concession de plage n°6 pour une soumission de l'Ecu Blanc à 7 000 €.

Vote pour à l'unanimité

14. Gestion Halle des Sports

La Halle des Sports du Collège est gérée par le Syndicat Intercommunal du Collège de Vendres suite à une convention passée avec le Département.

Décision d'autoriser Monsieur le Maire à signer, sous réserve de l'accord du SICV, une convention avec le Département pour la gestion de la Halle des Sports du Collège, en dehors du temps scolaire, par la Commune.

Vote pour à l'unanimité

15. Rapport d'Activité 2008 du SITOM du Littoral

En application des dispositions de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le SITOM du Littoral a transmis à la Commune son rapport annuel 2008 pour communication au Conseil Municipal.

Présentation

16. Révision Générale du P.L.U.

L'enquête publique concernant la révision générale du P.L.U. est terminée. Monsieur le Commissaire Enquêteur a remis son rapport formulant les souhaits des citoyens, émettant des recommandations et rappelant les prescriptions obligatoires des services de l'Etat. L'association PEGASE a également été reçue en Mairie et a émis des demandes sur les zones agricoles et naturelles. La Commission Urbanisme s'est réunie pour arbitrer les propositions du commissaire enquêteur suite à l'avis motivé du cabinet ECOSYS et de Maître GIL.

Sur cette base, décision d'approuver le projet définitif de révision générale du P.L.U.

Vote pour à 10+4 voix pour et 3 abstentions

17. Taxe de Séjour Forfaitaire – Saison 2009

Suite aux deux réunions avec les professionnels de l'hébergement touristique, ces derniers demandent le retrait de la délibération concernant la taxe de séjour forfaitaire pour la saison 2009. Ils souhaitent revenir au régime réel. Après présentation des investissements réalisés par la Commune, rappel du vote du budget et des raisons pour lesquelles cette taxe forfaitaire a été instaurée,

Décision de maintenir la délibération du 23 octobre 2008 instituant la taxe de séjour forfaitaire.

Vote pour à l'unanimité

Départ d'un élu : 12 présents + 4 procurations

18. Projet de création de Crèche

Suite à une réunion avec la CAF et à une enquête menée sur la Commune, le projet de crèche semble faisable. Après discussions sur les moyens, le lieu d'implantation, le statut de la structure et la concurrence éventuelle de cette crèche avec les assistantes maternelles, Monsieur le Maire propose de lancer les études.

Il précise que si le Conseil Municipal valide cette proposition, ce ne sera qu'à l'issue de ces études que la décision de faire une crèche sera prise, notamment en fonction des finances de la Commune.

Décision de lancer les études et création d'un groupe de travail.

Vote pour à 12+4 voix pour et 1 abstention

19. Informations par les élus membres des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale)

Le RLI organise un chantier d'insertion dans le domaine des espaces verts, pour une durée de 18 mois : la Commune paierait seulement les fournitures. Il faudrait saisir la Commission Patrimoine Cadre de Vie pour réfléchir à des propositions de chantiers.

SITOM du Littoral : le contrat avec la COVED (prestataire actuel) est reconduit

Monsieur le Maire informe qu'il n'arrive pas à obtenir de la part de la Domitienne le détail de la Taxe Professionnelle générée sur le territoire communal. Il demande le soutien du Conseil Municipal et propose de manifester le mécontentement des élus de Vendres siégeant au Conseil Communautaire, lors de la séance du 3 juin, en boycottant cette séance. Les élus présents donnent leur accord et informeront les absents de cette décision.

Il est rappelé que la Domitienne subventionne à hauteur de 1 500 € la fête du Livre, comme chaque année.

20. Informations Municipales

La société JBM propose un projet d'ombrières en photovoltaïque. Possibilité d'implanter ce système sur les sites de gardiennage de caravanes ou sur les parkings. La Domaine de Clapies, les parkings du Port, les bâtiments du SITOM du Littoral ou les ateliers techniques pourraient être équipés.

L'association L'Un Pour l'Autre, l'association des Jeunes Vendrois, le Café des Sports et l'Alexandra envisagent d'organiser la fête du sport et la fête de la musique le week-end des 20 et 21 juin. Les gains seraient reversés à l'association L'Un pour l'Autre. Une réunion de l'OMSLC est organisée mardi 2 juin afin de fixer les modalités de ces fêtes.

Contentieux concernant le projet d'implantation d'un camping sur le terrain jouxtant le camping le Saint Méen : le Tribunal Administratif a autorisé cette implantation. Impossibilité de faire appel.

*A Vendres, le 2 juin 2009
Le Maire,
Jean-Pierre PEREZ*

Compte Rendu

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 25 juin 2009

Convoqué régulièrement, le Conseil Municipal s'est tenu dans les locaux de l'école primaire de Vendres situés avenue du Languedoc.

Présents : 13 présents + 5 procurations - quorum atteint

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier FAUZAN

Modifications de l'ordre du jour

Point 4 : Personnel Municipal : ajouter création de deux postes d'adjoint technique 2ème classe saisonniers

Vote pour à l'unanimité

Point 6 : Finances Communales : retirer le virement de crédit Budget AEP

Vote pour à l'unanimité

Point 13 : information Municipale – rajouter l'information sur le Camps Ados Eté 2009

Vote pour à l'unanimité

1. Approbation du Procès Verbal du Conseil Municipal du 28 mai 2009

Demande de modification dans le point 5 - Finances Communales : remplacer le terme « aide financière » par « subvention de fonctionnement ».

Unanimité

2. Décisions du Maire

Signature d'un contrat avec le groupe Gypsy Flamenco pour l'animation de la fêria le 27 juin 2009,

Signature d'un contrat avec la Penà « La Bienvenida » pour l'animation de la fêria les 27 et 28 juin 2009,

Signature d'un contrat avec l'association B.O.P. pour l'animation de la fêria le 27 juin 2009,

Signature d'un contrat avec le groupe L'Art à Tatouille pour l'animation du bal du 13 juillet 2009,

Signature d'un contrat avec le groupe Cordae La Talvera pour l'animation de la fête du village le 24 juillet 2009,

Conclusion de l'avenant n°28 à la police d'assurance SMACL PACTE IAC (Indemnisation des Accidents Corporels) n°1 pour assurer la Fête du Livre du 6 juin 2009.

Présentation

3. Reprise espaces verts et éclairage public Parc de Vénus

L'association de copropriétaires du Parc de Vénus demande à la Commune, l'intégration au domaine public des espaces verts et de l'éclairage public de ce lotissement. Actuellement, les espaces verts de ce lotissement ne sont pas correctement entretenus. Il est donc nécessaire

avant intégration de ces derniers dans le Domaine Public de demander des travaux d'amélioration de leur état (désherbage, taille...) au lotisseur.

Vote pour à l'unanimité sous réserve d'un accord avec le lotisseur

4. Personnel Municipal

Création d'un poste d'agent de maîtrise Service Technique : suite à la réussite d'un examen professionnel

Vote pour à l'unanimité moins 1 abstention

Création de 2 postes saisonniers : l'un à temps complet pour le Service Technique (du 5 au 19 juillet) et l'autre à 20 heures hebdomadaires pour mise à disposition des Pompiers (du 1^{er} au 31 août)

Vote pour à l'unanimité

Attribution d'indemnités forfaitaires complémentaires lors des consultations électorales : suite aux élections européennes, demande d'attribution d'une indemnité forfaitaire complémentaire aux agents remplissant les conditions d'attribution, présents lors de ces élections, dans la double limite d'un crédit global et d'une somme individuelle par scrutin. Suite à la Commission Personnel du 22 juin 2009, proposition de montants. Décision d'attribuer le montant validé par la Commission Personnel sur proposition des deux agents concernés.

Vote pour à l'unanimité

5. Budgets Transports Scolaires et Camping Municipal

Rappel : le Conseil Municipal a clôturé le Budget Camping Municipal le 27 novembre 2008 et le budget Transports Scolaires le 18 décembre 2008.

Présentation pour approbation du Compte de Gestion 2008 Budget Transport Scolaire

Unanimité

Présentation pour vote du Compte Administratif 2008 Budget Transport Scolaire

Vote à l'unanimité (Monsieur le Maire ne vote pas)

Présentation pour approbation du Compte de Gestion 2008 Budget Camping

Unanimité

Présentation pour vote du Compte Administratif 2008 Budget Camping

Vote à l'unanimité (Monsieur le Maire ne vote pas)

6. Finances Communales

Virement de Crédit Budget Commune :

- 9 180, 10 € du 020 – Dépenses imprévues au 233—2183 Création d'une école primaire – Matériel de bureau et matériel informatique,
- 4 000, 00 € du 020 – Dépenses imprévues au 240 – 2188 Dépendances mairie – Autres immobilisations corporelles.

Vote pour à l'unanimité

Subvention exceptionnelle à l'association L'Un pour l'Autre :

Décision de verser 1 000 € (pour aider l'association dans son action) – Virement de Crédit Budget Commune du 022 – Dépenses imprévues au 6574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé

Vote pour à l'unanimité

Ligne de trésorerie :

La ligne de trésorerie conclue avec la Caisse d'Epargne est arrivée à expiration en avril dernier. Compte tenu du montant important de factures en cours de paiement, et de l'attente du FCTVA, pas encore versé, demande de renouvellement de cette ligne, selon les conditions proposées par la Caisse d'Epargne.

Vote pour à l'unanimité

7. Réfection chemins ruraux – Demande de subvention

Le Conseil Municipal a voté un budget d'un montant de 70 000 € pour la réfection des Chemins Ruraux. Proposition de réfection des chemins de Saint Martin, de Puech Blanc et des Grussanotes. Ces travaux peuvent être subventionnés par le Conseil Général.

Décision de solliciter une aide financière la plus élevée possible auprès du Conseil Général.

Vote pour à l'unanimité

8. Mémorial Héraultais A.F.N.

L'Association du Mémorial Héraultais A.F.N. sollicite les collectivités du département afin de participer au financement d'un mémorial. Ce dernier portera les noms de militaires héraultais, nés ou ayant vécu ou encore étant inhumés dans l'Hérault et ayant trouvé la mort au cours de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie de 1952 à 1962. Ce mémorial se situera sur la Promenade de la Corniche à Sète.

Décision de participation à ce mémorial pour un montant de 250 €. Virement de Crédit Budget Commune du 022 – Dépenses imprévues au 6574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé

Vote pour à l'unanimité

9. Approbation Rapport Annuel 2008 du délégataire de service public Eau Potable

Vote pour à l'unanimité

10. Approbation Rapport Annuel 2008 du délégataire de service public Assainissement

Vote pour à l'unanimité

11. Commune de Sérignan – Révision Simplifiée du POS – Implantation du Lycée Marc Bloch

En tant que Commune limitrophe de Sérignan, la Commune de Vendres est invitée à donner son avis concernant la révision simplifiée du POS de Sérignan pour l'implantation du Lycée Marc Bloch.

Décision de donner un avis favorable.

Vote pour à l'unanimité

12. Informations par les élus membres des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale)

La Commission Départementale d'Action Touristique a refusé la demande d'extension du camping Monplaisir. Cette demande a été déposée avant l'approbation du PLU, le POS s'appliquant encore.

Avis favorable de la Commission Accessibilité pour la succursale MAN – Via Europa.

Port : Monsieur le Président de la Domitienne n'a retenu aucun vendrois pour travailler sur le Port. Il reste à élire le Conseil d'Exploitation de la régie autonome – Sont candidats Jean Pierre PEREZ, Olivier FAUZAN, Georges PEREZ.

SITOM du Littoral : Réunion semaine prochaine – le SITOM doit s'agrandir ou prendre des compétences supplémentaires. Il risque d'être intégré au SICTOM de Pézenas. Une solution serait qu'il prenne en plus de la compétence traitement, la compétence collecte. Il deviendrait alors un syndicat mixte auquel pourrait adhérer la Domitienne ; Le SITOM deviendrait SMICTOM. Pour cela, il faut que le SMOH sous sa forme actuelle disparaisse.

Demande de diffusion du compte rendu de la réunion de la Domitienne concernant le Réseau d'Assistantes Maternelles (RAM).

Le Syndicat Intercommunal du Collège de Vendres a accepté de laisser la gestion de la Halle des Sports hors temps scolaire à la Commune.

13. Informations Municipales

Révision Simplifiée du POS de la Vidalle : Monsieur le Sous Préfet demande le retrait de la délibération du Conseil Municipal en date du 30 avril 2009 prenant appui sur la loi Littoral. Monsieur le Maire a sollicité un rendez-vous auprès de Monsieur le Sous Préfet. Le projet a été présenté à l'association PEGASE.

Camping Méditerranée – demande de piano-bar pendant l'hiver : le Conseil Municipal émet un avis favorable de principe sous réserve de préciser le projet.

Lettre de la Commune de Harnes pour la libération de Florence CASSEZ : cette personne est incarcérée pour un délit de droit commun et non un délit d'opinion. Il n'y aura donc pas de soutien collectif du Conseil Municipal. L'adresse sera mise à disposition pour une démarche individuelle de soutien.

Projet de Supermarché – Vignes Grandes : Monsieur le Maire a rencontré des représentants de Casino, ED et Intermarché. Ce dernier propose un projet global sur la base d'une révision simplifiée. Il est rappelé que le Conseil Municipal avait donné un accord de principe à ce projet.

Demande de tournée de GLACE-MANN : un jour par semaine – le vendredi et les jours de fêtes sont proposés.

Révision du PLU : demande du Domaine La Yole pour requalification de la mini-ferme en zone agricole.

Distribution du Bulletin Municipal : organisation des tournées.

Camps Ados : il n'y a que 11 inscrits – il est toutefois maintenu.

Visite supplémentaire de la Halle des Sports : les élus la visiteront lors de l'inauguration.

Demande de barnum pour la Roselière : accordé.

A Vendres, le 30 juin 2009

Le Maire,

Jean-Pierre PEREZ

Compte Rendu

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 30 juillet 2009

Convoqué régulièrement, le Conseil Municipal s'est tenu dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : 10 présents + 5 procurations - quorum atteint

Secrétaire de séance : Madame Yolande ROTH

Approbation de l'ordre du jour

1. Approbation du Procès Verbal de la séance du 25 juin 2009

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 25 juin 2009. Il est demandé, dans le point n°3 – Reprise des Espaces Verts et Eclairage Public Parc de Vénus, de supprimer la phrase « Actuellement, les espaces verts de ce lotissement ne sont pas correctement entretenus ».

Unanimité après modification

2. Décisions du Maire

- 09/10 – conclusion de l'avenant n°31 à la police d'assurance SMACL PACTE BIENS N° 02 pour assurer les 4 algécos des postes de secours durant la période estivale,
- 09/11 – conclusion de l'avenant n°46 à la police d'assurance SMACL PACTE RC N°2, pour assurer la Commune durant la Féria 2009.
- 09/12 – décision d'ester en défense au Tribunal Administratif – Contentieux CAMA – Désignation de Maître GIL

Présentation

3. Marché Fourniture, Préparation et Livraison de Repas en Liaison Froide – Avenant n°1

Un marché à bon de commande pour la fourniture, la préparation et la livraison de repas en liaison froide à l'école primaire a été passé avec la société AVENANCE en 2008 pour une durée de 2 ans. La fourchette du nombre de repas annuels précisée sur ce marché est comprise entre 9 000 et 11 000 repas. En 2008-2009, environ 10 500 repas ont été livrés. Pour l'année scolaire 2009-2010, la classe de Grande Section intégrant les locaux de l'école primaire, il est prévu une augmentation d'environ 2 200 repas. Le maximum prévu dans le contrat sera alors dépassé. Il est donc nécessaire de conclure un avenant avec AVENANCE afin d'augmenter ce maximum à 13 000 repas. Suite à l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 7 juillet 2009, Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation de signer l'avenant n°1 au marché à bons de commande passé avec AVENANCE, modifiant uniquement le maximum de repas annuels fournis. La fourchette de ce marché sera alors comprise entre 9 000 et 13 000 repas.

Vote pour à l'unanimité

4. Protection du Littoral de l'Orb à l'Aude (secteur 2b) – Réalisation d'une butée de pied - Lot B2 (butée de pied en géotextile) – Avenant n°1

Un avenant au marché signé avec le groupement EMCC TOURNAUD concernant la réalisation de la butée de pied en géotextile est nécessaire. Le montant de l'avenant atteint 10 140,56 € H.T. soit 2,55 % du marché initial (397 493,12 € HT). Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer cet avenant.

Vote pour à l'unanimité

5. Finances communales

Écritures comptables Budget Commune

Dans le cadre du marché travaux de Protection du Littoral de l'Orb à l'Aude (secteur 2b), une avance forfaitaire a été accordée à l'entreprise EMCC. Il convient à présent de la régulariser comptablement. Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de l'autoriser à effectuer les écritures suivantes :

Dépenses

2313-041 Constructions – Opérations patrimoniales : + 23 771, 09 €

Recettes

238-041 Avances versées sur commande d'immobilisation corporelle – Opérations Patrimoniales : + 23 771, 09 €

Vote pour à l'unanimité

Arrivée de Monsieur Damien BRUN

Présents : 11 présents + 5 procurations

Annulation titre irrécouvrable – Budget Commune

Un titre établi le 19 octobre 2005 pour un montant de 128,28 euros reste à ce jour irrécouvrable en raison de saisies n'ayant pas abouti. Ce titre a été émis sur le Budget Camping Municipal à présent clôturé. Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal d'annuler ce titre sur le Budget Commune.

Vote pour à l'unanimité

Annulation titre irrécouvrable – Budget AEP

Un titre établi sur le Budget AEP le 14 mars 2005 pour un montant de 1 317,00 euros reste à ce jour irrécouvrable en raison de la liquidation judiciaire de l'entreprise à l'encontre de laquelle ledit titre était émis. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'annuler ce titre.

Vote pour à l'unanimité

6. Personnel Municipal

Suite au CTP du 23 juin 2009, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de supprimer, à compter du 1^{er} août 2009, les postes vacants suivants :

- 2 postes d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe à 28 h.

Vote pour à l'unanimité

7. Rapport d'Activité 2008 – SIVOM Les SABLIERES

Le SIVOM Les SABLIERES a transmis à la Commune son rapport annuel 2008 pour communication au Conseil Municipal. Madame Cathy LIMORTE déléguée de la Commune à ce SIVOM précise qu'une erreur s'y est glissée. En effet, l'intervenante en gymnastique travaille hors temps scolaire.

Présentation

8. Convention d'utilisation des locaux du Collège de Vendres par la Gendarmerie

Pour la saison 2009, les renforts de gendarmerie seront, à nouveau, logés au Collège de Vendres. Il convient de conclure une convention qui liera l'ensemble des parties prenantes à savoir : le Collège de Vendres, le Conseil Général, la Compagnie de Gendarmerie de Béziers et les Communes de Valras-Plage, Sérignan et Vendres. Le coût de ce logement sera de 9, 10 € par jour et par gendarme logé durant la période estivale. Ce coût pourrait être partagé selon les modes de répartition déjà pratiqués les années précédentes entre les Commune de Valras-Plage

(42 %), Sérignan (35 %) et Vendres (23 %) ; cette clause sera insérée dans la convention à intervenir. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette convention et de l'autoriser à la signer.

Vote pour à l'unanimité

9. ZAE VIA EUROPA – Dénomination des rues

Il est nécessaire de déterminer le nom des rues de la ZAE Via Europa. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le projet proposé par La Domitienne :

Avenue de l'Europe, Avenue d'Amsterdam, Avenue de Bruxelles, Avenue de Rome, Rue de Vienne, Rue de Berlin, Rue de Stockholm, Rue de Copenhague, Rue de Lisbonne, Rue de Barcelone, Rue d'Athènes

Vote pour à l'unanimité moins 1 voix contre

10. Informations par les élus membres des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale)

SITOM du Litoral : le 29 juillet le SITOM est passé en devant la Commission Départementale Risques Technologiques qui a donné un avis favorable pour que le SITOM devienne centre de transfert. Ce qui permet à la Domitienne d'y faire transiter ses déchets avant envoi vers un centre de traitement de la banlieue de Castres. En effet, suite à l'incendie du Centre de Tri de la société Nicollin à Béziers dans lequel la Domitienne déposait ses déchets, il fallait trouver une solution. Celle-ci permet à la Domitienne d'économiser 45 € par tonne de déchets traités. Cette économie est donc évaluée à environ 90 000 € pour l'année 2009. Elle devrait être répercutée sur le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

DOMITIENNE : la Domitienne a voté la création de deux postes supplémentaires pour la relève des ordures ménagères. Ces deux postes devraient permettre le transfert de deux agents techniques de la Commune attachés à ce service. Des discussions sont en cours avec les agents pressentis pour ce transfert.

Syndicat Mixte du Delta de l'Aude (SMDA) : une réunion a été organisée avec les Communes de Fleury, Salles d'Aude, Lespignan, Nissan et Vendres. Plusieurs projets spécifiques aux problématiques d'inondations de chaque Commune ont été présentés. Les projets pour limiter les inondations causées par la Carriérasses sont :

- la création d'un bassin de rétention sur la Carriérasse, sur la Commune de Lespignan – projet évalué à 1 700 000 €,

- la création d'un grand bassin de rétention sur la Carriérasse à l'entrée du village – projet évalué à 2 100 000 € + achat de 19 hectares de terrains,
- déviation de la Carriérasse pour qu'elle passe entre le Groupe Scolaire et le cimetière neuf – projet évalué à 3 400 000 €.

Même si ces projets peuvent être financés à 50 % par des aides, ils ont un coût beaucoup plus élevé que le projet proposé par la Commune suite à une étude du Cabinet BEI :

- remplacement de la buse existante qui permet de déverser, après le pont, les eaux de la Carriérasse déviées plus en amont (ruisseau qui longe « le chemin des jardins » et l'avenue du Languedoc) – projet évalué à 20 000 €.

Ce projet va être étudié par les services du SMDA afin d'envisager la possibilité d'une aide financière conséquente pour ces travaux.

11. Informations Municipales

Il est demandé aux élus de signaler, dans une fiche prévue à cet effet, s'ils sont membres de bureau d'associations. En effet, afin qu'il n'y ait aucune ambiguïté lors de vote de subventions à ces associations, il leur sera demandé de ne pas y prendre part.

Monsieur le Maire invite les élus à consulter le document adressé par le SYCOT au sujet de la concertation des Personnes publiques Associées dans le cadre du Volet littoral du SCOT. Il demande aux élus de l'annoter et de le commenter afin que ce point soit abordé lors du prochain Conseil Municipal

Il demande d'en faire autant avec le document proposé par le SCOT du Biterrois concernant le Projet d'Aménagement de Développement Durable. Ce point sera également à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

Monsieur le Maire présente aux élus une pétition envoyée par l'Observatoire des Services Publics pour défendre la ligne de train « Béziers - Neussargues ». Il invite les personnes qui le souhaitent à signer cette pétition.

Une étude du coût d'entretien actuel des véhicules du service technique a été menée. Ces véhicules étant tous en fin de vie, le montant de leur réparation et de location de véhicules de remplacement lorsqu'ils sont en panne, est très élevé. Un marché pourrait être envisagé afin de renouveler ce parc. Si ce marché est lancé avant la fin de l'année, la Commune pourrait bénéficier de la reprise de deux véhicules encore côtés et de la conjoncture de crise actuelle qui permet d'obtenir des prix compétitifs. Un emprunt serait nécessaire et les annuités de cet emprunt devraient être moins élevées que le coût annuel d'entretien des véhicules actuels. Cet emprunt pourrait être de type « revolving », une étude est en cours à ce sujet.

Il a été demandé au Bureau d'Etudes Gaxieu de proposer un cahier des charges pour les travaux de voirie. Ce cahier permettra à la Commune de mieux appréhender les devis et les travaux réalisés par les entreprises soumissionnées, ce qui devrait au final permettre des économies substantielles sur cette ligne budgétaire.

Hérault Habitat propose un projet de huit appartements dans les bâtiments de l'ancienne distillerie. Le corps du bâtiment serait conservé.

Il reste à réfléchir au devenir de l'ancien camping municipal et de l'ancienne école primaire.

Une Commission Ecole composée d'élus, de parents de la FCPE et d'enseignants, a visité l'école de Puisserguier (5 classes). Elle doit encore visiter celles de Quarante, d'Olonzac et d'Agde. La visite d'écoles récentes va permettre à cette commission de mieux appréhender le

projet de création de la nouvelle école maternelle de Vendres en relevant les points forts et les points faibles de ces établissements.

La nouvelle ATSEM a été recrutée. La désignation a été particulièrement difficile compte tenu de la qualité des candidatures reçues. Le choix s'est fait suite à un test de connaissance générale et à un entretien.

Le dernier Castillet est paru. Deux mois de travail ont été nécessaires pour élaborer cette nouvelle formule. Madame LIMORTE, déléguée à la Communication, demande aux élus de lui faire part de leur ressenti. Elle demande également à ceux qui ont rencontré des difficultés lors de la distribution de ce dernier de se manifester.

Suite à une visite de suivi des installations de la station d'épuration du littoral, les élus ont été rassurés sur les raisons de la couleur de l'eau se déversant dans l'étang. Plus elle est verte et meilleure est sa qualité. La forte odeur émanant de cette station d'épuration devrait s'estomper rapidement. En effet, le programme de déclenchement des aérateurs n'avait pas été modifié pour tenir compte de la chaleur actuelle, ni de l'augmentation de la population sur la zone.

***A Vendres, le 3 août 2009
Le Maire,
Jean-Pierre PEREZ***

Compte Rendu

----- CONSEIL MUNICIPAL -----

Séance du jeudi 27 août 2009

Convoqué régulièrement, le Conseil Municipal s'est tenu dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : 11 présents + 4 procurations - quorum atteint

Secrétaire de séance : Monsieur Renaud ICHE

Approbation à l'unanimité de l'ordre du jour après retrait du point 4 – PADD SCOT du Biterrois : La Domitienne a compétence pour se prononcer à ce sujet. Les remarques éventuelles sont à transmettre aux élus représentant la commune de Vendres à la Domitienne.

1. Approbation du Procès Verbal de la séance du 30 juillet 2009

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 30 juillet 2009.

Unanimité

2. Décisions du Maire

- 09/13 – Contentieux Société Camping La Yole. Décision d'interjeter appel du jugement du Tribunal Administratif en date du 28 mai 2009.
- 09/14 – Conclusion de l'avenant n° 47 à la Police d'assurance SMACL PACTE RC N° 02 pour assurer en responsabilité civile le camp ados de FLORAC (Lozère) qui s'est déroulé du 4 au 13 juillet 2009 inclus
- 09/15 – Conclusion de l'avenant n°29 à la Police d'assurance SMACL PACTE IAC N°1, pour assurer en indemnisation des accidents corporels ce même camp ados.
- 09/16 – Conclusion de l'avenant n° 30 à la Police d'assurance PACTE IAC N° 1 pour assurer en indemnisation des accidents corporels 13 sauveteurs durant la saison estivale.

Présentation

3. SIVOM d'ENSERUNE – Approbation nouveaux statuts

Le SIVOM d'ENSERUNE a voté la modification de ses statuts le 7 juillet 2009 dont les principaux changements sont les suivants :

- l'adhésion du SIVOM d'ENSERUNE au Syndicat HERAULT ENERGIES qui assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification pour les programmes FACE et Article 8 ;
- le retrait des Communes de MONTADY et de COLOMBIERS de la compétence « électrification » ;
- le transfert du siège social du SIVOM d'ENSERUNE dans les locaux de la mairie de CAPESTANG.

Conformément à l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités territoriales, la Commune a 3 mois, à compter de la notification de la délibération du Comité Syndical, pour se prononcer sur la modification envisagée ».

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal d'approuver ces nouveaux statuts.

Vote pour à l'unanimité

4. Contrat de concession de distribution publique de gaz – Avenant n° 1

Un avenant au contrat de concession pour la distribution publique de gaz naturel a été négocié avec GrDF afin de se conformer aux obligations du décret n° 2008-740 du 28 juillet 2008 relatif au développement de la desserte gazière et aux extensions des réseaux publics de distribution de gaz naturel. Ce décret offre la possibilité aux autorités concédantes du service public de la distribution de gaz naturel de contribuer financièrement aux travaux de raccordement de nouveaux clients lorsque la rentabilité financière du raccordement n'est pas assurée dans les conditions prévues par l'arrêté ministériel du 28 juillet 2008 fixant le taux de référence pour la rentabilité des opérations de desserte gazière. Plusieurs dispositions du contrat de concession doivent être modifiées, notamment,

- l'article 11 du cahier des charges en particulier avec la mise en place d'un nouveau droit de suite, les conditions de remboursement de tout ou partie de la participation financière du concédant ;
- l'annexe 2 relative au calcul du taux de rentabilité qui prend en compte les nouvelles conditions économiques de rentabilité.

En outre, une nouvelle annexe relative aux prescriptions techniques de GrDF doit dorénavant figurer dans le contrat de concession.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer cet avenant.

Vote : 7+3 voix pour, 2+1 voix contre et 2 abstentions

5. Finances communales

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, comme suite à la Commission Finances qui s'est tenue le 21 août 2009 :

- de procéder à l'actualisation des tarifs de la cantine scolaire (augmentation de 3 % des tarifs)

Vote pour à l'unanimité

- de procéder à l'actualisation des tarifs de l'A.L.S.H. (augmentation de 3 % des tarifs)

Vote pour à l'unanimité

- de procéder à l'adoption d'un règlement de versement de la subvention municipale pour la rénovation des façades, comme suite à la demande de la Perception

Vote pour à l'unanimité

- d'effectuer le virement de crédit suivant : 15 000, 00 € de l'article 020 – Dépenses Imprévues à l'article 2313 – Constructions – Opération 240 – Dépendances Mairie, pour le paiement des factures afférentes aux réparations de la toiture du gymnase (à hauteur de 514, 28 € pour l'entreprise BE Rénovation et de 14 444, 09 € pour l'entreprise Languedoc Charpentes).

Vote pour à l'unanimité

- de contracter une nouvelle ligne de trésorerie auprès de la Société Générale (meilleure proposition) de 600 000 € suite au refus de la Caisse d'Epargne de renouveler celle arrivée à échéance en avril 2009

Vote pour à l'unanimité

6. Retrait projet de Loi de transformation de La Poste en société anonyme

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 29 février 2008, le Conseil Municipal l'avait autorisé à adhérer au Comité de Défense pour le rétablissement des bureaux de poste de monopole public.

Ce dernier, après 18 mois de démarches a rassemblé sur sa proposition de Loi tous ceux qui veulent conserver le monopole postal. Pour cela, il demande que soient abrogées les directives européennes d'ouverture à la concurrence et s'est rendu en délégation à l'Elysée le 24 juillet dernier afin de demander le retrait du projet de Loi soumis au Conseil des Ministres du 29

juillet 2009, transformant La Poste en société anonyme. Celle-ci, suite au refus de l'Elysée de la recevoir, sollicite les conseils municipaux aux fins de délibérer sur :

- le retrait du projet de Loi de transformation de La Poste en société anonyme ;
- le retour au monopole public
- l'annulation des fermetures des bureaux de postes et leur restitution pour les Communes qui le demandent.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le retrait de ce projet de Loi du 29 juillet 2009

Vote pour à l'unanimité

7. Attribution nom de voie avenue de la Méditerranée

Il est nécessaire de nommer l'avenue allant du panneau d'entrée de ville jusqu'à l'entrée de VALRAS qui était jusqu'à présent dénommée de façon officieuse par les riverains et ne l'était pas officiellement, notamment pour les services de l'INSEE.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution du nom « avenue de la Méditerranée » pour cette artère.

Vote pour à l'unanimité

8. Informations par les élus membres des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale)

DOMITIENNE : la Domitienne a voté la création de deux postes supplémentaires pour la relève des ordures ménagères. Ces deux postes devraient permettre la mutation (sur la base du volontariat) et non le transfert de deux agents techniques de la Commune attachés à ce service. Des discussions sont en cours avec les agents pressentis pour cette mutation. En cas de refus, un appel à candidatures sera effectué au sein du service technique municipal.

DOMITIENNE : il est envisagé la mise en place d'une fourrière animale intercommunale.

9. Informations Municipales

Présentation du projet Beachmed : Vendres apporte son soutien au Conseil Général mais ne participera pas au projet, venant de terminer le rechargement de sa plage en limite communale avec Valras-plage.

SYCOT de la Narbonnaise: concernant le volet littoral, la Commune sera consultée en tant que Commune limitrophe.

Révision Générale du PLU : proposition d'un Conseil Municipal le 10 septembre à 20 H 30 pour arrêter définitivement le projet.

Révision simplifiée du POS domaine de La Vidalle : l'association PEGASE a attaqué la Délibération du Conseil Municipal.

Projet de concession de plage : il a été validé par la Commission Tourisme.

Grippe A H1N1 : un plan de continuité des activités doit être réalisé. Madame ARINERO est élue référent.

***A Vendres, le 2 septembre 2009
Le Maire,
Jean-Pierre PEREZ***

Compte Rendu

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 10 septembre 2009

Convoqué régulièrement, le Conseil Municipal s'est tenu dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : 12 présents + 3 procurations - quorum atteint
Secrétaire de séance : Madame Yolande ROTH

Approbation à l'unanimité de l'ordre du jour

1. Ligne de Trésorerie

Le Conseil Municipal en date du 27 août 2009 a décidé de contracter, auprès de la Société Générale, une nouvelle ligne de trésorerie de 600 000 €. Finalement, la Société Générale a retiré son offre. Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal d'annuler la délibération du 27 août 2009 et de contracter cette ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole (établissement arrivé en seconde position lors de l'appel à candidatures).

Vote pour à l'unanimité

2. Révision Générale du PLU de Vendres

L'enquête publique concernant la révision générale du P.L.U. est terminée et Monsieur le Commissaire Enquêteur a remis son rapport. La Commission Urbanisme, réunie le 26 mai 2009, a arbitré les propositions du commissaire enquêteur suite à l'avis motivé du cabinet ECOSYS et de Maître GIL, avocate de la Commune.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a présenté les préconisations du Commissaire Enquêteur, lors du Conseil Municipal du 28 mai 2009.

Le projet définitif avait alors été approuvé, en particulier la modification de la zone 2N sur le littoral qui avait été scindée en 2 :

- une zone agricole pour le domaine agricole de la Yole
- une zone touristique pour le camping de la Yole.

Aujourd'hui, Monsieur le Maire propose de conserver le zonage tel que présenté lors de la procédure et d'adapter son règlement pour permettre la cohabitation des deux activités, agricoles et touristiques.

Il demande au Conseil Municipal d'approuver le projet définitif du P.L.U., cette délibération annulant et remplaçant celle du 28 mai 2009.

Vote pour à l'unanimité moins une abstention

3. Informations municipales

Modification des statuts de la Poste : organisation d'un référendum le 3 octobre

Ouverture au public du Temple de Vénus : Monsieur le Maire présente les plans des travaux qui vont être réalisés en vue de l'ouverture au public du Temple de Vénus. Ces travaux devraient débiter d'ici trois semaines et c'est l'entreprise Guintoli qui a été retenue. La maîtrise d'ouvrage est assurée par le SMBVA et la Commune. Cette dernière finance le cheminement et l'accès au public pour un montant de 6 987, 03 € TTC (prévu au BP 2009).

Déroulement de la journée des associations :

- de 9 H à 12 H : participation à la journée de vendanges – 42 courriers envoyés aux nouveaux arrivants
- 15 H : ouverture des stands des associations – démonstration de judo et animation sono par Bernard Calais – Renaud ICHE met à disposition un bus, Georges PEREZ et Gérard SCHLINDWEIN sont accompagnateurs
- 17 H 30 : mise à l'honneur de certains bénévoles, discours de Monsieur le Maire
- 18 h 00 : Monsieur VARELLA de Sortie Ouest présentera le programme de la saison
- Apéritif

Ecole de musique : il est envisagé de dissoudre l'association et de municipaliser l'école, suite aux problèmes financiers rencontrés par l'association, découlant de la rémunération des professeurs. Une étude de faisabilité est en cours.

Ecole maternelle : demande de lancement des études par la réalisation d'un cahier des charges de construction de la nouvelle école, avec en option, une étude sur la faisabilité d'une crèche.

***A Vendres, le 14 septembre 2009
Le Maire,
Jean-Pierre PEREZ***

Département de l'Hérault

Commune de Vendres (34350)

Réunion du Conseil Municipal
PROCES-VERBAL

(en application de l'Article L 2121-15 du CGCT)

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2009

L'an deux mille neuf et le vingt-quatre septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est tenu dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre PEREZ, Maire.

ETAIENT PRESENTS Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Jean-Pierre PEREZ, Cathy LIMORTE, Gérard ESTAQUE, Georges PEREZ, Brigitte ARINERO, Renaud ICHE, Olivier FAUZAN, Gérard SCHLINDWEIN, David CAMATS, Régina LAURENCE.

ETAIENT ABSENTS : **M. Christophe CATTIN, Mme. Ghislaine DUROC** qui a donné procuration à **Mme. Brigitte ARINERO, M. Damien BRUN, Mme. Christelle SENECA, M. Hervé ALLEGUEDE** qui a donné procuration à **M. Olivier FAUZAN, Mme. Yolande ROTH, Mme. Marie-Françoise SIERRI, M. Jacques SUIRE** qui a donné procuration à **M. Jean Pierre PEREZ, M. Bernard CALAIS.**

Monsieur Olivier FAUZAN est nommé secrétaire de séance.

Approbation à l'unanimité de l'ordre du jour

1. Décisions du Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délégation du Conseil Municipal en date du 21 mars 2008, il a été amené à prendre les décisions suivantes :

- 09/17 – Conclusion de l'avenant n° 32 à la Police d'assurance SMACL PACTE BIENS N° 02 pour assurer la Halle des Sports du Collège Françoise Giroud.
- 09/18 – Décision d'ester en défense dans le cadre du contentieux Association Pégase / Commune de Vendres et de désigner Maître Chantal GIL pour représenter la Commune.

Présentation

2. Finances Communales

Virement de Crédit – Budget AEP

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'effectuer le virement de crédit suivant sur le budget AEP : 1 100, 00 € de l'article 022 – Dépenses Imprévues à l'article 658 – Charges diverses de gestion courante.

Vote pour à l'unanimité

Redevance d'occupation du Domaine Public France Télécom et EDF

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de percevoir la redevance d'occupation du Domaine Public Communal pour les télécommunications et l'électricité.

Redevance d'Occupation du Domaine Public France Telecom

Vote pour à l'unanimité

Redevance d'Occupation du Domaine Public EDF

Vote pour à l'unanimité

Taxe sur l'électricité

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité d'instaurer une taxe sur l'électricité. Cette taxe apparaissant sur les factures consommateurs s'applique sur 80 % des montants HT de l'abonnement et de la consommation électriques de chaque foyer.

La Commission Finances du 22 septembre 2009 propose d'instaurer cette taxe, à partir du 1^{er} octobre 2009, au taux de 4 %.

Monsieur Gérard SCHLINDWEIN souhaite savoir si cette taxe est obligatoire ou si c'est un choix politique. Il s'inquiète des augmentations de taxes successives (taxe foncière, taxe d'habitation, etc...). Il demande, si cette taxe est instaurée, d'en expliquer les raisons à la population, éventuellement dans le bulletin municipal.

Monsieur le Maire reconnaît que le débat sur l'instauration de cette taxe en Commission Finances a été long.

Madame Régina LAURENCE fait remarquer que le coût de l'électricité est déjà très élevé et que cette taxe supplémentaire risque de faire beaucoup.

Monsieur le Maire rappelle que l'Etat va imposer des économies d'énergies. Les gains serviront à financer des efforts de la Commune en matière énergétique : enfouissement de réseaux, travaux de mise aux normes suite au diagnostic énergétique des bâtiments communaux, etc...

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a 2 ans, cette proposition avait été présentée durant le Débat d'Orientation Budgétaire et elle avait été retenue.

Tous les compteurs électriques sont impactés par cette taxe. Les Communes voisines l'appliquent au taux de 8 %.

Monsieur Olivier FAUZAN explique que cette taxe étant proportionnelle à la consommation électrique, elle peut inciter les personnes à diminuer leur consommation.

***Vote pour l'instauration de la taxe à partir du 1^{er} octobre 2009 :
8 + 3 voix pour et 2 voix contre***

Vote pour le taux de 4 % : 8+3 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

3. Personnel municipal

Ateliers Périscolaires

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, dans le cadre des ateliers périscolaires proposés aux élèves de l'école primaire de la Commune, de créer les postes suivants :

- pour l'atelier « théâtre » : 1 poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe pour la période du 29 septembre au 27 juin 2009 à raison de 4 heures hebdomadaires,
- pour l'atelier « sports » : 1 poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe pour la période du 28 septembre au 27 juin 2009 à raison de 6 heures hebdomadaires.

Vote pour à l'unanimité

Création de postes

Suite à la réussite d'examens professionnels de 7 agents, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, après avis favorables de la CAP du 11 septembre 2009 et de la Commission Personnel du 14 mai 2009, de créer à compter du 1^{er} octobre 2009 :

- 6 postes d'Adjoint Technique 1^{ère} classe à temps complet,
- 1 poste d'Adjoint d'Animation 1^{ère} classe à temps complet.

Vote pour à l'unanimité

4. Création d'un syndicat mixte pour la création et la gestion d'un Parc Régional d'Activité Economique

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la volonté commune de la région et de la Communauté de Communes La Domitienne de créer un Parc Régional d'Activité Economique (PRAE) sur le site Montady/Maureilhan/Colombiers. Pour cela, il faut, dans un premier temps créer un Syndicat Mixte (dont ci-joint le projet de statuts). Ce dernier aura pour objectif de créer et animer le PRAE. Il aura en charge l'aménagement, la promotion, la commercialisation et la gestion du programme. Lors de sa séance en date du 3 juin 2009, le Conseil Communautaire a, notamment, adopté le principe de création de ce Syndicat Mixte, approuvé en l'état le projet de statuts, et demandé aux Communes d'autoriser l'adhésion. Monsieur le Maire précise que le projet sera porté financièrement par la Région (elle financera les constructions, la viabilisation des terrains, la commercialisation ...). Ce Parc qui vient en sus de l'existant n'aura pas d'impact sur la Taxe Professionnelle. La Région en percevra 80 % et la Communauté de Communes 20 %. Cela impactera la dotation de solidarité des 8 Communes.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la création de ce PRAE et en fonction d'approuver les statuts du syndicat mixte.

Vote pour à l'unanimité

5. Rapport d'activité du SI Collège de Vendres

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2008 du Syndicat Intercommunal du Collège de Vendres.

Présentation

6. Informations par les élus membres des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale)

Domitienne : discussions en cours sur

- la création d'un Réseau d'Assistantes Maternelles,
- la mise en place d'une fourrière animale,
- les premiers retours suite à la mise en place de la nouvelle collecte des déchets

7. Informations Municipales

- Organisation de la consultation citoyenne en soutien à La Poste du 3 octobre 2009 : bureau de vote ouvert de 8 H 00 à 12 H 00
- Taxe de séjour forfaitaire: l'audience au Tribunal Administratif a eu lieu avec un avis favorable à la Commune du rapporteur public. La Commune devrait recevoir le jugement d'ici 3 semaines.
- Commune de Fleury : invitation à une réunion pour donner avis et remarques quant aux modifications apportées au PADD de la Commune.
- « Toutounettes » : 3 toutounettes ont été commandées. Elles seront installées place de la Brèche, Esplanade de l'Eglise et parking de la Roselière. Si l'essai s'avère concluant dans le centre village, le dispositif sera étendu avant la saison prochaine en bord de mer.

Compte Rendu

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 29 octobre 2009

Convoqué régulièrement, le Conseil Municipal s'est tenu dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : 11 présents + 4 procurations - quorum atteint

Secrétaire de séance : Madame Cathy LIMORTE

Approbation à l'unanimité de l'ordre du jour après retrait :

- du 4^{ème} alinea du point 8 : Personnel Municipal – Création d'un poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe à temps non complet
- du point 11 : Rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

1. Approbation des Procès Verbaux des séances des 27 août, 10 septembre et 24 septembre 2009

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver les procès-verbaux des séances des 27 août, 10 septembre et 24 septembre 2009.

Unanimité

2. Décisions du Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délégation du Conseil Municipal en date du 21 mars 2008, il a été amené à prendre les décisions suivantes :

- 09/19 – Désignation de Maître GIL pour défendre la Commune suite à la requête de 8 campings au Tribunal d'Instance pour annuler les titres de recettes émis en juin 2009 dans le cadre du versement de la Taxe de Séjour Forfaitaire.
- 09/20 – Décision de reconduire pour un an le contrat d'assurance Véhicules à Moteurs avec la SMACL à partir du 1^{er} janvier 2010.
- 09/21 – Désignation de Maître GIL pour défendre la Commune suite à la requête de 8 campings au Tribunal d'Instance pour annuler les titres de recettes émis en août 2009 dans le cadre du versement de la Taxe de Séjour Forfaitaire.

Présentation

3. Chantier d'Insertion – Convention avec le RLI Les Sablières

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le RLI Les Sablières met en place un chantier d'insertion. Il propose de confier l'embellissement du rond point de l'avenue de Valras au niveau de l'embranchement avec la rue des Cardonilles et celui du rond point de Lespignan, au RLI Les Sablières dans le cadre de cette action. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer la convention de partenariat avec le RLI Les Sablières, étant entendu que la Commune s'engagera à fournir les matériaux et végétaux nécessaires et l'accès aux locaux techniques aux salariés du chantier d'insertion.

Vote pour à l'unanimité

4. Alignement de la rue du Stade

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du projet d'aménagement de la rue du Stade, l'alignement des parcelles riveraines de cette voie est nécessaire. Les séparations cadastrales ont été réalisées, signées par les propriétaires concernés et adressées aux autorités compétentes. Monsieur le Maire demande, à présent, au Conseil Municipal, l'autorisation de mandater Maître GONDARD pour élaborer les actes de cession à titre gratuit à la Commune de ces différents terrains.

Vote pour à l'unanimité

5. Désignation représentants de la Commune pour la Commission Intercommunale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CIAPH)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de la création de la CIAPH, la Communauté de Communes La Domitienne propose la composition suivante :

- 1 délégué + 1 suppléant par Commune
- 5 représentants d'associations d'handicapés, 1 par type d'handicap
- 5 associations d'usagers
- Le Président
- Le Directeur Général

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de se prononcer sur cette création et de désigner le délégué et le suppléant représentant la Commune au sein de la CIAPH. Monsieur Gérard ESTAQUE se présente pour être délégué titulaire et Madame Brigitte ARINERO pour être déléguée suppléante

Vote pour la création de la CIAPH à l'unanimité

Vote pour la désignation de Monsieur ESTAQUE et Madame ARINERO comme délégués titulaire et suppléante à l'unanimité

6. Avenant n°1 à la convention de livraison d'eau potable en gros

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par convention en date du 28 mai 2004, la Commune de Vendres et BRL Exploitation ont défini les modalités de la fourniture d'eau potable en gros de BRL E à la Commune. Les évolutions des besoins, avec notamment la réalisation de deux points de livraison supplémentaires nécessitent la conclusion d'un avenant à cette convention.

Cet avenant modifie principalement le débit maximal qui passe de 50 à 65 l/s, le nombre de points de livraison qui passe de 17 à 19, les modalités de révision de prix réactualisant les indices de référence, ainsi que le coefficient de raccordement.

Suite à l'avis favorable de la Commission de Délégation en date du mardi 27 octobre, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, l'autorisation de signer cet avenant.

Vote pour à l'unanimité

7. Finances Communales

Annulation titres irrécouvrables – Budget Commune

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un titre établi le 3 juin 2008 pour un montant de 1 102, 50 euros reste à ce jour irrécouvrable pour motif « PV de perquisition et demande de renseignement négative ». Deux autres titres établis le 3 septembre 2008 respectivement pour un montant de 196, 80 € et 10, 56 € restent à ce jour irrécouvrables pour motif « RAR inférieur au seuil poursuite ». Il demande au Conseil Municipal d'annuler ces titres sur le Budget Commune. Le Conseil Municipal souhaite insister pour obtenir le paiement du titre émis le 3 juin 2008.

Vote pour annuler les deux titres émis le 3 septembre 2008 à l'unanimité

Virement de Crédit – Budget Commune

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'effectuer le virement de crédit suivant :

- 12 000, 00 € de l'article 022 – Dépenses Imprévues (fonctionnement) à l'article 673 – Titres Annulés sur Exercices Antérieurs - il faut annuler un titre de 2008 d'un montant de 21 087, 20 € qui correspond à une subvention de la CAF pour le CLAE qui a été, par erreur, pris en charge 2 fois par la Perception. Actuellement 10 000 € sont disponibles au 673,

Vote pour à l'unanimité

- 10 000, 00 € de l'article 020 – Dépenses Imprévues (investissement) à l'article 2315 : Installation Matériel Outillage Techniques – opération 319 : éclairage public,

Vote pour à l'unanimité

- 2 286 € de l'article 022 – dépenses imprévues à l'article 6574 dans le cadre d'une subvention action demandée par Vendres Harnes pour l'aider à financer l'animation musicale de la soirée du 25 juillet 2009 (fête locale).

Vote pour à l'unanimité moins 2 voix (les élus membres de cette association ne prenant pas part au vote)

Exonération TLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association de Parents d'Enfants et d'Adultes Handicapés Mentaux du Biterrois a obtenu de construire les nouveaux bâtiments de l'ESAT de Montfloures. En application de l'article 1585-C-I-1° du Code Général des Impôts et de l'article 317 bis-2° de l'annexe II du même code, l'APEAI du Biterrois peut prétendre à l'exonération obligatoire de la TLE. Lors de l'instruction de ce permis de construire, la DDE a omis cette exonération obligatoire. C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'accorder à titre facultatif.

Vote pour à l'unanimité

8. Personnel municipal

Suite à la Commission Personnel du 29 septembre 2009 et/ou au Comité Technique Paritaire du 22 octobre 2009, Monsieur le Président demande à l'Assemblée :

- de décider des modalités de la journée de solidarité, la loi n°2008-351 du 16 avril 2008 ayant modifié le dispositif de cette journée, à savoir mettre en place un système « à la carte » : choix entre la suppression d'heures de congé exceptionnel au prorata du temps de travail et la réalisation d'une journée effective de solidarité pour les personnes âgées (fête de la Roselière, repas du 3ème âge, sortie plein air, etc.), sur inscription ;

Vote pour à l'unanimité

- de modifier le régime indemnitaire d'un agent suite à sa nomination au grade d'agent de maîtrise ;

Vote pour à l'unanimité

- l'autorisation de signer la mise à disposition de la Roselière d'un adjoint technique 2^{ème} classe sur la base de 26 heures hebdomadaires ;

Vote pour à l'unanimité

9. Recouvrement des Produits Locaux – Actualisation des autorisations de poursuites

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à l'augmentation de contentieux et la multiplication des recours engagés par les contribuables dans le cadre des actions en recouvrement de produits locaux, le décret du 3 février 2009 fait désormais de l'autorisation des poursuites accordées par les ordonnateurs une condition indispensable à l'exercice des poursuites par les comptables publics. L'article 1^{er} de ce décret exige désormais une autorisation permanente (par une délibération du Conseil Municipal) ou temporaire (par un écrit de l'ordonnateur) pour l'émission des commandements de payer et des actes de poursuites qui en découlent.

Vote pour donner l'autorisation permanente à l'unanimité

10. Rapport d'activité du SIVU du Plateau de Vendres

Monsieur le Président présente le rapport d'activité 2008 du SIVU du Plateau de Vendres.

11. Informations par les élus membres des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale)

Monsieur le Président invite les élus siégeant dans les différentes instances intercommunales à informer l'Assemblée des projets en cours :

- Demande de la Commune de Poilhes de se retirer du SMDA : finalement, Poilhes ne se retire pas.
- Modification de la composition du SITOM du Littoral : La Commune de Vendres représentée par des élus de la Domitienne : il est décidé de proposer les 3 délégués actuels à la Domitienne. Il sera également proposé les 2 délégués suppléants.
- Domitienne : demande position du Conseil quant au projet de création d'une piste d'éducation routière – déterminer le lieu pressenti : le site de l'école primaire est proposé.
- Equipement du CET du SITOM de panneaux photovoltaïques : présentation du projet de JMB Energies : le CET + terrain environnant (52 Ha) – les élus souhaitent que le projet porte uniquement sur le CET (26 Ha).

12. Informations Municipales

- Premiers résultats du tri sélectif.
- Présentation d'un « parc solaire » - Société Winchénergy – Domaine du Grand Duc.
- Comité de défense de la Poste : suivi de la votation citoyenne.
- Projet de loi sur l'organisation administrative des territoires : appel national de maires et d'élus.
- Bulletin de la Domitienne : chaque Commune doit fournir un article pour fin novembre. Les élus choisissent le thème de l'observatoire à oiseaux de la STEP du Littoral.
- Le Groupe Casino a conclu des sous-seing privés avec 2 propriétaires de la zone des Vignes Grandes. Il va déposer un dossier en CDAC malgré l'avis défavorable du Conseil Municipal qui soutient le projet d'Intermarché.
- Un rendez-vous a été pris avec Hérault Habitat. : il s'agit d'un premier contact en vue de faire des propositions d'aménagement de divers sites de la Commune.
- Le Réseau d'Assistants Maternelles sera opérationnel en septembre 2010 : ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal, pour délibération.
- Une annonce est parue dans le journal de l'ordre des médecins de l'Hérault pour rechercher un médecin généraliste.

*A Vendres, le 5 novembre 2009
Le Maire,
Jean-Pierre PEREZ*

Compte Rendu

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 26 novembre 2009

Convoqué régulièrement, le Conseil Municipal s'est tenu dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : 15 présents + 3 procurations – quorum atteint

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier FAUZAN

Approbation à l'unanimité de l'ordre du jour après modification :

- du 3^{ème} alinea du point 6 : Finances Communales – Virements de crédit (deux virements sont ajoutés)

1. Approbation du Procès Verbal de la séance du 29 octobre 2009

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 29 octobre 2009.

Unanimité

2. Décision du Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délégation du Conseil Municipal en date du 21 mars 2008, il a été amené à prendre la décision suivante :

- 09/22 – Résiliation d'assurance du matériel informatique de la salle polyvalente de l'école primaire, avenue des Oliviers, signature de l'avenant 33 à la police PACTE BIENS N°02.

Présentation

3. Bilan saison touristique

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le bilan de la saison touristique 2009.

Présentation

4. RD 37 E7 – Elargissement et calibrage

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la demande de la Commune, le Département envisage l'élargissement et le re-calibrage de la RD 37 E 7 (de l'avenue des Oliviers à la « rocade »). Dans le cadre de ce chantier, le Département finance entièrement la phase « hydraulique » (réalisation de bassins de rétentions, dégagements d'emprises et traversée hydraulique sous la RD 37). Il sollicite la participation de la Commune au niveau des travaux de construction de chaussée et d'aménagement de sécurité en entrée de village. Ces travaux sont estimés à 165 000 € TTC et la Commune financerait à hauteur de 37 010, 22 € TTC. La Commune prendrait, également, en charge l'ensemble des déplacements ou enfouissements des réseaux secs nécessaires à la réalisation des travaux, ainsi que d'éventuelles interventions sur les réseaux humides préalablement à l'aménagement de la voie.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de :

- donner son accord de principe pour la réalisation de ces travaux,
- l'autoriser à signer la convention de groupement de commandes publiques avec le Département. Cette convention stipulera, notamment, que le Département sera désigné comme coordonnateur du groupement et définira les responsabilités et les engagements financiers de chacune des parties,
- l'autorisation de saisir Hérault Energies, afin d'élaborer le projet de déplacement ou d'enfouissement des réseaux secs.

Vote pour à l'unanimité

Retour de l'élu . 15 présents + 3 procurations

5. Syndicat du Collège Marcel Pagnol de Sérignan

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal du Collège de Sérignan, par délibération en date du 29 juin 2009, a approuvé la mise en œuvre du nouveau schéma organisationnel suivant :

- la dissolution de l'actuel syndicat de gestion du Collège Marcel Pagnol qui regroupe, sur six Communes membres, quatre Communes dont les enfants ne sont plus affectés au collège de Sérignan,
- la transmission de la gestion des équipements sportifs, qui appartiennent désormais au Département de l'Hérault, à la Commune de Sérignan qui accepte de reprendre un agent du syndicat.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'il est nécessaire que chaque Commune membre prenne une délibération sollicitant cette dissolution au 31 décembre 2009.

Vote pour à l'unanimité

6. Finances Communales

Ligne de Trésorerie

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que la ligne de trésorerie de 300 000 € conclue avec la Société Générale arrive à expiration le 11 décembre 2009. 150 000 € ont déjà été remboursés. Monsieur le Maire informe donc le Conseil Municipal que, conformément à la décision de la Commission Finances du 24 novembre 2009, le remboursement des 150 000 € restants sera effectué très prochainement.

Information

Emprunt achat véhicules pour le Service Technique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un marché pour l'achat de véhicules pour le Service Technique a été lancé. La date limite de réception des offres est fixée au 4 décembre à midi. Ce marché étant sur Procédure Adaptée, des négociations peuvent être envisagées. Toutefois, ce marché est évalué à 170 000 €. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de contracter un emprunt du même montant, selon la proposition du Crédit Agricole retenue par la Commission Finances du 24 novembre 2009 (taux variable capé à 1 point avec un maximum à 3,1 %).

Vote pour à l'unanimité

Virement de Crédit – Budget Commune

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'effectuer le virement de crédit suivant :

- 0,10 € de l'article 020 Dépenses imprévues à l'article 2183 Matériel de bureau et matériel informatique – opération 233 Création d'une école primaire,
- 800,00 € de l'article 020 Dépenses imprévues à l'article 2188 Autres immobilisations corporelles – opération 231 Mobilier et matériel divers,
- 1000,00 € de l'article 020 Dépenses imprévues à l'article 2111 Terrains nus,
- 13 000,00 € de l'article 022 Dépenses imprévues à l'article 6411 Personnel titulaire,
- 10 000,00 € de l'article 022 Dépenses imprévues à l'article 6413 Personnel non titulaire.

Vote pour à l'unanimité

7. Personnel Municipal

Suppression de postes

Suite à l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 22 octobre 2009, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de supprimer :

- 7 postes d'Adjoints Techniques 2^{ème} classe à temps complet,
- 1 poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe à temps complet,
- 1 poste d'Adjoint d'Animation 2^{ème} classe à temps complet.

Vote pour à l'unanimité

Frais de déplacements

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un arrêté de remplacement du personnel a été signé afin de maintenir les cours de musique au sein des écoles ainsi que ceux de l'école de Musique Via Domila. Le bénéficiaire de ce contrat habitant à Montpellier, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la prise en charge par la Commune des frais de déplacements de cette personne, dans le cadre de sa mission.

Vote pour à l'unanimité – 1 abstention

8. Rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Monsieur le Président présente le rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets proposé par la Domitienne.

Présentation

Départ de 2 élus. 13 présents + 3 procurations

9. Informations par les élus membres des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale)

Monsieur le Maire invite les élus siégeant dans les différentes instances intercommunales à informer le Conseil Municipal des projets en cours :

- La Commission Culture de la Domitienne mène une étude sur le transfert de la compétence de la lecture publique.
- Le festival patrimoine en Domitienne 2010 se déroulera du 28 août jusqu'au 19 septembre. Le spectacle d'ouverture aura lieu au Port du Chichoulet.

10. Informations Municipales

- Date du repas du 3^{ème} âge : 16 janvier 2010.
- Date vœux de la Domitienne : 9 janvier 2010.
- Date vœux du Maire : 15 janvier 2010 à 19 h 00.

A Vendres, le 30 novembre 2009

Le Maire,

Jean-Pierre PEREZ

Compte Rendu

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 17 décembre 2009

Convoqué régulièrement, le Conseil Municipal s'est tenu dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : 13 présents + 1 procuration – quorum atteint

Secrétaire de séance : Madame Yolande ROTH

Approbation à l'unanimité de l'ordre du jour après modification .

- rajout du point « Demande de subventions pour l'enfouissement ou le déplacement des réseaux secs sur la RD37E7 »
- rajout du point « Demande de subventions pour le platelage de l'accès à la plage au niveau du Forum »
- rajout du point « Dissolution du Syndicat Intercommunal pour la Gestion du Collège de Sérignan »

1. Présentation de la carte de vœux 2010

Présentation

2. Approbation du Procès Verbal de la séance du 26 novembre 2009

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 26 novembre 2009.

Unanimité

3. Décisions du Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délégation de ce dernier en date du 21 mars 2008, il a été amené à prendre les décisions suivantes :

- 09/23 – Animation pour le Noël des enfants de la Mairie par la Compagnie des rêves Magiques,
- 09/24 – Contentieux ACAV- SCEA Domaine de La Yole – Monsieur Pierre GASSIER/Commune de Vendres en vue de l'annulation de la délibération approuvant le PLU – Décision d'ester en défense et de désigner Maître GIL pour représenter la Commune,

- 09/25 – Assurance SMACL – Police Pacte VAM 03 avenant n°1 pour assurer le véhicule RENAULT Maxity immatriculé AB-029-YK et assurer dans le cadre d'un usage privé le véhicule CITROEN Berlingo immatriculé 885 ALF 34.

Présentation

4. Nettoyage des plages – Constitution d'un groupement de commandes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le marché pour le nettoyage des plages passé avec la COVED dans le cadre du groupement de commandes avec Valras Plage et Portiragnes arrive à expiration. Il propose au Conseil Municipal de renouveler ce groupement de commandes et donc :

- d'approuver le projet de convention de groupement de commandes à passer avec Portiragnes et Valras-plage pour le gros entretien de la plage

Vote pour à l'unanimité

- de désigner au sein de la Commission d'Appel d'Offres un membre titulaire et un membre suppléant appelés à siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

***Désignation de Monsieur Georges PEREZ (titulaire) et
Monsieur Gérard ESTAQUE (suppléant) à l'unanimité***

Arrivée d'un élu : 14 présents + 1 procuration

5. Signature convention Petit Train

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la SARL Le Petit Train de Valras demande l'autorisation de circuler sur la Commune en Bord de Mer. Il demande au Conseil Municipal son accord de principe et propose de formaliser cet accord par une convention d'occupation temporaire du Domaine Public.

Vote pour à l'unanimité

6. City Stade – Demandes de subventions

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission finances a validé le principe de la réalisation d'un City Stade (12 m x 24 m) avec vestiaires et parking sur la Commune. Le montant de ces travaux est estimé à 33 000 € pour la structure, 20 000 € d'enrobés et environ 50 000 € pour les vestiaires et le parking, soit au total environ 100 000 €. Il précise que la Commune est tenue de payer 20 % de l'équipement (règle des financements publics) et que le reste peut être pour partie financé par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports, le Conseil Général, le Comité National de Développement du Sport. Il informe le Conseil Municipal que, d'ores et déjà, Monsieur le Député Elie ABOUD propose une aide financière de 20 000 €.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de donner un accord de principe quant à la réalisation du City Stade, avec vestiaires et parking, et de solliciter une aide financière la plus élevée possible auprès des différents financeurs.

Vote pour à l'unanimité

Arrivée d'un élu . 15 présents + 1 procuration

7. Rénovation Mairie – Demande de DGE (Dotation Globale d'Equipement)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de déposer un dossier de demande de Dotation Globale d'Equipement 2010 auprès des services de l'Etat pour le projet de rénovation de la Mairie (façades, fenêtres côté place du 14 Juillet, SAS d'entrée, climatisation réversible salle des mariages et aménagement de l'accueil).

Vote pour à l'unanimité

8. Demande de subvention pour l'enfouissement ou le déplacement des réseaux secs sur la RD37E7

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que ce dernier, dans le cadre du recalibrage de la RD37E7 l'a autorisé, par délibération en date du 26 novembre 2009, à saisir Hérault Energies afin d'élaborer le projet de déplacement ou d'enfouissement des réseaux secs.

Hérault Energies a estimé ces travaux à 45 936 € TTC.

Ces travaux peuvent faire l'objet d'un financement, pour un montant de 27 216, 00 €.

Ainsi, la part communale s'élèverait à 11 664 € TTC.

Hérault Energies assurerait le préfinancement de l'ensemble des travaux et notamment de subventions possibles, récupérerait la TVA sur les travaux d'électricité, contrairement à la TVA sur les travaux d'éclairage public ou de télécommunications qui sera à récupérer par la Commune auprès du FCTVA.

Vote pour à l'unanimité

9. Demande de subvention pour le platelage de l'accès à la plage au niveau du Forum

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal, qu'une aire de stationnement va être construite derrière le marché saisonnier, en remplacement du parking des Montilles.

La passerelle permettant l'accès à la plage est déjà financée. Il faut à présent trouver des aides financières pour le platelage qui mènera de la passerelle à la plage. Le Conservatoire du Littoral propose un financement à hauteur de 80 % par le Conseil Général et le Conseil Régional.

Vote pour à l'unanimité

10. Finances Communales

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'effectuer le virement de crédit suivant, sur le budget Commune :

- 612, 00 € de l'article 022 Dépenses imprévues à l'article 6554 : Contribution aux organismes de regroupement, afin de pouvoir procéder au paiement de la participation au logement des renforts de gendarmerie.

Vote pour à l'unanimité

11. Personnel Municipal

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, suite à l'avis favorable de la Commission Personnel du 8 décembre 2009 et de la CAP du 27 novembre de créer :

à compter du 21 décembre 2009 :

- sept emplois permanents d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet,
- un emploi permanent d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet,

à compter du 1^{er} Janvier 2010 :

- deux emplois permanents de rédacteur principal à temps complet,
- un emploi permanent d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps complet.

Vote pour à l'unanimité

Monsieur le Maire demande, également, au Conseil Municipal, dans le cadre des ateliers périscolaires proposés aux élèves de l'école primaire de la Commune de créer le poste suivant :

- pour l'atelier « sports duels » : 1 poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe pour la période du 4 janvier au 28 mars 2010 à raison de 6 heures hebdomadaires.

Vote pour à l'unanimité

12. La Domitienne – Modification de statuts

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil de Communauté de Communes La Domitienne a approuvé, en séance du 28 octobre 2009, la modification de ses statuts afin de se doter d'un service « Relais d'Assistants Maternelles ». Cette modification consiste en l'intégration dans la compétence optionnelle n° 4 intitulée « Action Sociale » d'un quatrième alinéa rédigé ainsi « Création et gestion d'un réseau d'assistants maternelles ». Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de prendre une délibération concordante à celle prise de compétence par la Domitienne et de se prononcer sur les modifications des statuts de cet EPCI.

Vote pour à l'unanimité – 1 abstention

13. Projet de réforme des collectivités territoriales

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal du courrier adressé à la Commune par Messieurs André VEZHINET Député de l'Hérault et Président du Conseil Général, Kléber

MESQUIDA Député de l'Hérault et Président de l'association des Maires de l'Hérault, Robert TROPEANO, Sénateur de l'Hérault et Vice Président du Conseil Général. Ce courrier est accompagné d'un projet de délibération que Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée.

Monsieur le Maire fait, également, lecture au Conseil Municipal du courrier adressé à la Commune par l'association des Maires Ruraux de France auquel est joint un projet de délibération. Ce courrier a pour objet la réforme des collectivités locales.

Vote pour à l'unanimité – 1 abstention

14. Dissolution du Syndicat Intercommunal pour la Gestion du Collège de Sérignan

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que ce dernier a approuvé, en date du 26 novembre dernier, la dissolution de l'actuel Syndicat Intercommunal pour la Gestion du Collège de Sérignan qui regroupe, sur six Communes membres, quatre Communes dont les enfants ne sont plus affectés au collège de Sérignan.

Depuis, dans un courrier en date du 8 décembre 2009, le Syndicat Intercommunal pour la Gestion du Collège de Sérignan demande de délibérer à nouveau sur cette dissolution, en amenant des précisions (nombre d'habitants par Communes) quant aux conditions de la liquidation de cette structure.

Vote pour à l'unanimité

15. Informations par les élus membres des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale)

Monsieur le Maire invite les élus siégeant dans les différentes instances intercommunales à informer le Conseil Municipal des projets en cours :

- La C.L.E. du SAGE de la Nappe Astienne a émis un avis défavorable à l'installation d'un centre de déchets à Lavalasse (près de Montblanc).
- La Sous-commission départementale de Sécurité a émis un avis favorable pour le Collège de Vendres.

16. Informations Municipales

- Mise en place d'un Service Public Administratif Culturel : 4 élus doivent se proposer lors du prochain conseil municipal.
- Bulletin Municipal : appel à volontaires pour la distribution.
- Compte rendu de la réunion avec Monsieur le Sous Préfet concernant le recours gracieux des services de l'Etat sur le PLU.

A Vendres, le 22 décembre 2009

Le Maire,

Jean-Pierre PEREZ



Mairie de VENDRES
04 46 96 16 00